

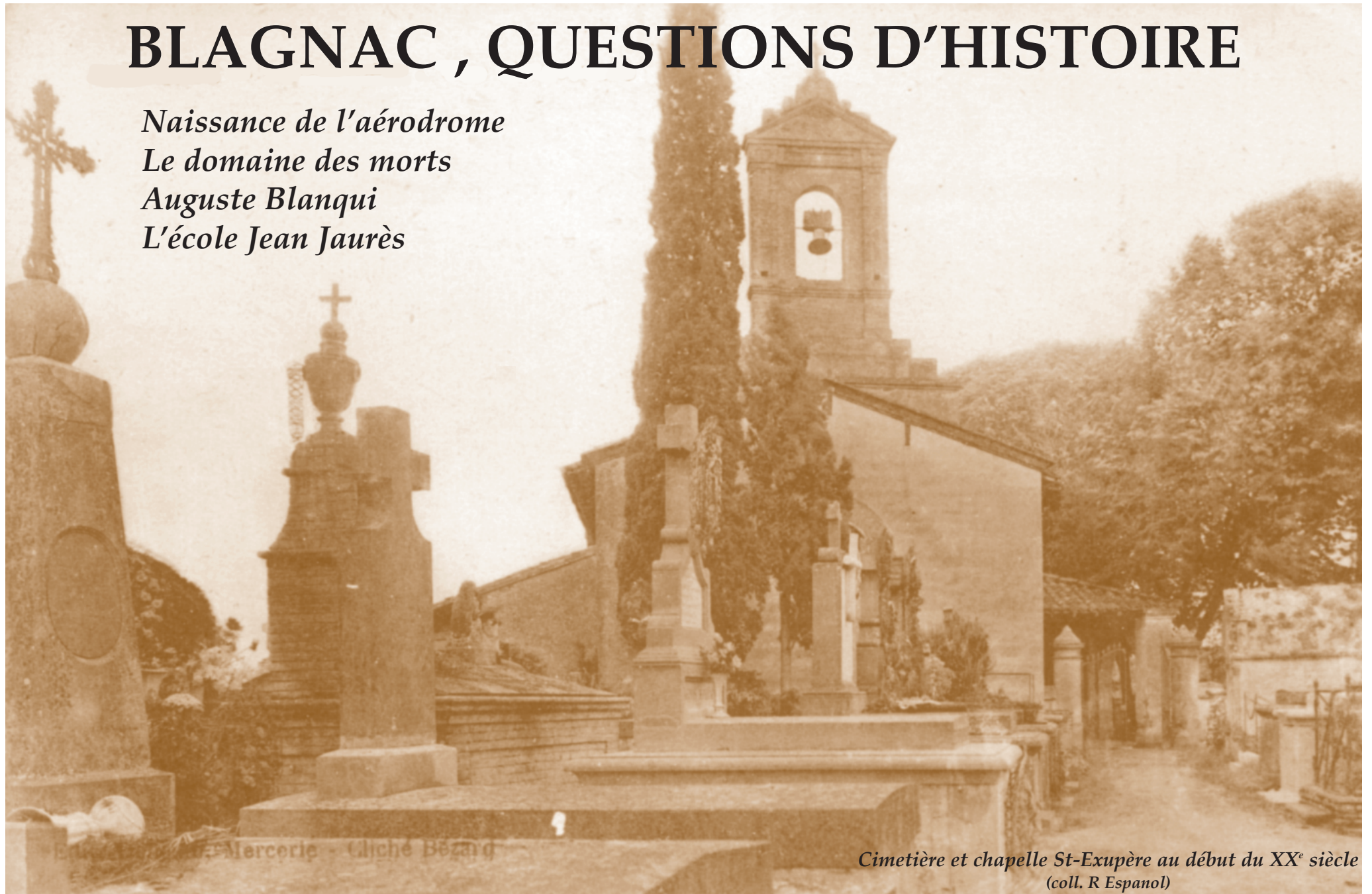
BLAGNAC , QUESTIONS D'HISTOIRE

Naissance de l'aérodrome

Le domaine des morts

Auguste Blanqui

L'école Jean Jaurès



Blagnac - Mercerie - Cliché Bézard

*Cimetière et chapelle St-Exupère au début du XX^e siècle
(coll. R Espanol)*

TABLE des MATIÈRES

Naissance de l'aérodrome	1
Le domaine des morts au haut Moyen-Age	9
Le domaine des morts à Blagnac	14
Auguste Blanqui 1805-1881 : un républicain à Blagnac	24
L'école Jean Jaurès	28
Les églises de Blagnac-Constellation	30
Mai 68 vu de Sud-Aviation à Blagnac	35
La mort controversée de Guillaumet	39
Courrier des lecteurs : A propos de l'Armagnac	3 ^e de couverture

Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé
Georges Lapoutge - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet

N° ISSN : 1169-4408

Revue éditée par l'Association " **Blagnac Histoire et Mémoire** "



Siège Social : 97, Vieux Chemin de Grenade - 31700 Blagnac

NAISSANCE DE L' AÉRODROME

Scepticisme des Blagnacais

UN PETIT VILLAGE SI TRANQUILLE

Blagnac 1920, la Grande Guerre est enfin terminée, les poilus rescapés de la boucherie sont de retour dans leur foyer. Ils ont repris le chemin des vignes et des champs que leur femme, leurs enfants, leurs parents ont continué à cultiver dans de bien difficiles conditions ; les chevaux eux aussi, étaient sur le front !

Village de paysans et de pêcheurs, Blagnac vit depuis toujours au rythme des saisons. Les maisons, construites sur une terrasse dominant la Garonne, sont regroupées autour du clocher et de la mairie-école. Artisans et commerçants... boulangers... épiciers... charrons... maréchal-ferrant... menuisiers... assurent les principaux besoins de la vie quotidienne.

Hors d'atteinte des caprices du fleuve et de ses colères les plus redoutables, les Blagnacais acceptent pourtant bien volontiers sa générosité. Les poissons abondent, les jardins protégés par une digue sont fertiles, les peupliers des ramiers fournissent leur bois, les blanchisseuses étendent leur linge, les enfants du village jouent en toute liberté, les Toulousains eux-mêmes apprécient le charme des rivages et celui des guinguettes et des cafés-restaurants.

Mais la majeure partie du territoire de la commune, principale source de ses revenus, est une vaste plaine s'étendant sur une autre terrasse supérieure de quelques mètres jusqu'aux communes voisines Toulouse, Colomiers et Cornebarrieu. Parsemée de fermes isolées elle est tout entière consacrée à la culture du blé, de la vigne, de légumes, pommes de terre, carottes, choux-fleurs et à l'élevage de vaches laitières dans de riches pâturages. Rares sont les Blagnacais qui ne possèdent quelques parcelles de cette terre précieuse, absolument vitale pour la communauté villageoise.

PREMIÈRE ALERTE. UNE AÉRO-GARE À BLAGNAC !

En ce début d'année 1920, voici que le Maire de Blagnac, soucieux de gérer le bien public tout en essayant de faire oublier les années de cauchemar, reçoit une bien surprenante missive. Dans une lettre datée du 11 Février 1920, le Chef de Génie de la 17^e Région territoriale lui transmet la copie d'une dépêche datée du 3 janvier 1920, émanant du Président du Conseil, via le Ministre de la Guerre et le Général

AG/ 17 ^{me} Région Territoriale	Toulouse, le 11 Février 1920
GÉNIE	
DIRECTION de TOULOUSE	
CHEFFERIE de TOULOUSE 4, Rue Duranti, 4 Tél. 8-98	<i>Le Chef de Bataillon XXXXX, LANGLOIS</i>
N° <i>710</i>	<i>à Monsieur le Maire de la Commune de</i>
OBJET :	<u>BLAGNAC</u>

Commandant la 17^e Région militaire dans laquelle le Président du Conseil informe « qu'il a décidé de faire procéder à l'expropriation pour cause d'utilité publique, avec prise de possession d'urgence, d'un terrain situé à Blagnac et destiné à être utilisé par le service de Navigation aérienne comme aéro-gare desservant Toulouse ». La situation de ce terrain est précisée sur le plan cadastral, près de l'actuel siège d'Airbus (voir plan page 6).

Le chef de bataillon de Génie communique au Maire l'état parcellaire des terrains nécessaires et lui demande de le compléter avec les noms des propriétaires ou fermiers et d'entrer en pourparler avec eux pour obtenir si possible des engagements amiables, et sinon tenter de s'accorder sur le prix de vente.

NON À L'AÉRO-GARE !

M. le Maire réagit très vite. Les élus, la population sont informés. Mais, pas question d'entente à l'amiable sur des ventes éventuelles, par contre rédaction et signatures de protestations.

Dès le 2 mars, soit deux semaines à peine après la réception de cette lettre, le Conseil Municipal émet un vœu reflétant sans équivoque le refus de cette aéro-gare, même s'il propose, avec diplomatie, une autre solution.

« Le Conseil Municipal... vu la lettre de M. le Ministre de la Guerre... relative à

l'acquisition de terrains... pour l'aménagement de l'aéro-gare desservant Toulouse.

- Vu la pétition formée par les cultivateurs propriétaires intéressés.

- Vu la protestation formulée par le syndicat agricole de la commune que ces exploitants ont été pour la plupart des combattants de la Grande Guerre.

- Considérant que ce projet priverait cinquante cultivateurs exploitants, de quarante hectares de terrains les plus fertiles de la commune.

Après en avoir délibéré émet le vœu que :

Le service du génie civil étudie s'il ne serait pas possible de déplacer l'aéro-gare vers l'ouest de la commune sur des terrains de bien moins grande valeur.

Pour être transmis à M. le Ministre de la Guerre et M. le Ministre de l'Agriculture».

Le député lui-même, Ambroise Rendu, est intervenu comme en témoigne une lettre du 15 mai émanant du sous-secrétaire d'Etat à l'Aéronautique «l'assurant que l'établissement de l'aéro-gare sera examiné sans retard par mes services ».

L'AÉRO-GARE EST ABANDONNÉ

La conclusion de cette affaire est aussi rapide qu'inattendue. Le 12 avril, M. le Maire est informé que le projet d'aéro-gare est abandonné « il ne serait repris que si la municipalité de Blagnac elle-même en faisait la demande ».

Les Blagnacais sont alors soulagés. Jamais ils ne céderont volontairement leurs champs pour construire une aéro-gare !

Pourtant nous savons bien que le « danger » n'est que provisoirement écarté.

En 1920, la guerre qui vient de s'achever a vu, pour la première fois, les ennemis s'affronter en combats aériens. Des pilotes de valeur ont été formés, des appareils perfectionnés, l'aviation dépend encore uniquement, des autorités militaires.

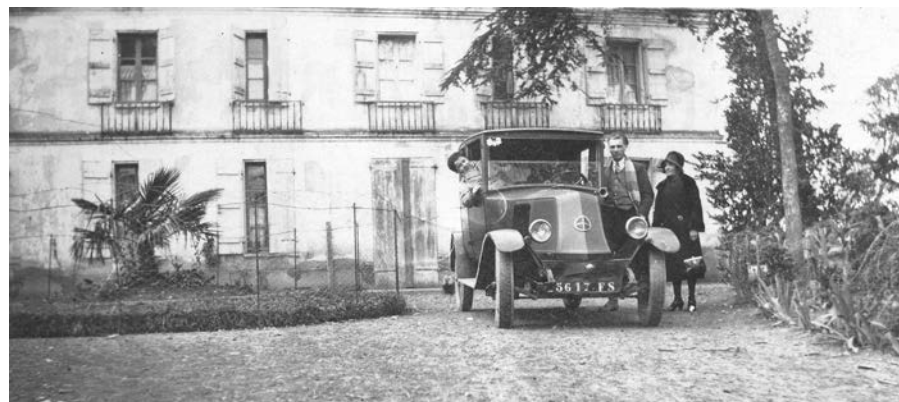
L'heure est peut-être venue d'orienter ces énergies vers des fins pacifiques, pourquoi pas vers des transports de courrier, de passagers, de marchandises.

Ce projet ambitieux, à peine ébauché, n'a pas encore créé son propre vocabulaire « aéro-gare », référence au transport ferroviaire s'écrit bien en deux mots. Toulouse et sa région vont jouer un rôle de premier plan dans cette aventure. « L'aérodrome » « l'aéroport », « l'aérogare » retrouveront bientôt les Blagnacais.

L'ÉLECTRIFICATION DES ÉCARTS ET L'AÉRODROME ÉVENTUEL

La population de Blagnac augmente peu à peu, on recense : 1791 habitants en 1921, 1795 en 1926, 2060 en 1931 et 2360 en 1936. Des maisons se construisent, les

conditions de vie évoluent, de nombreux problèmes sont à résoudre. Il faut édifier des locaux pour accueillir de nouveaux écoliers et écolières, améliorer le réseau de distribution d'eau potable, créer un terrain de sport..., tout cela dans un contexte national préoccupant, crise économique, chômage et bruits de bottes aux frontières de plus en plus alarmants.



Bélisaire une des premières maisons expropriées.

Le projet d'aéro-gare, qui semble oublié, va bientôt réapparaître.

En 1937 une des grandes préoccupations des élus est l'électrification des écarts, bien difficile à réaliser. L'E.D.F. que nous connaissons aujourd'hui n'existe pas encore. C'est la Société Pyrénéenne d'énergie électrique qui alimente Blagnac. Lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} juillet, Monsieur le Maire fait part d'une lettre de cette société, datée du 15 juin, exposant les difficultés qu'offrirait à ce sujet « l'installation éventuelle d'un aérodrome dans la région du Touch » Monsieur le Maire s'inquiète. Cette création risque d'être un écueil empêchant la commune de terminer ces travaux prévus depuis 1933 et qu'il est urgent de réaliser. Il redoute la charge supplémentaire des dépenses qui peut en résulter. Mais « ce projet d'installation d'aérodrome ne comporte rien de certain et de définitif... il n'existe pas actuellement de plan parcellaire et ce projet peut être ajourné pour quelques années encore » Monsieur le Maire est optimiste !

L'électrification des écarts se poursuit toutefois « à l'exception des lieux situés dans la zone du terrain qui éventuellement sera affecté à l'aéroport ». Le Ministre de l'Air rassure quand aux conditions dans lesquelles pourraient être établis des lignes souterraines « en tenant compte d'un aéroport éventuel ».

Pour l'instant, ce problème d'aérodrome semble se réduire à une question d'élec-

trification des écarts. Cela peut nous surprendre. Mais comment les Blagnacais pourraient-ils imaginer le bouleversement qu'apportera cet « aérodrome éventuel » dans leur vie quotidienne de demain ?

D'autres messages plus inquiétants vont leur parvenir c'est d'abord le 21 novembre 1937, une note de la Préfecture adressée aux Maires de Toulouse, Blagnac et Colomiers, précisant les conditions dans lesquelles on pourra « procéder aux études et levers de plans nécessaires pour établir l'avant-projet de l'aéroport civil de Blagnac » dans une zone à mieux définir, du Pont du Touch au pont de Blagnac, de la route de Lectoure (actuelle rue Servanty) jusqu'à Colomiers. Au maire s'étonnant de n'avoir pas été consulté au préalable, le Préfet répond que les élus et la population pourront émettre leur avis lors de l'enquête publique... qui n'aura jamais lieu !

UN AÉRODROME EN VUE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Le 13 Août 1938, le Ministre de l'Air déclare « d'utilité publique et urgente » l'expropriation d'immeubles situés à Toulouse, Blagnac, Colomiers nécessaires à la création de l'Aérodrome et de l'Atelier de constructions aéronautiques « pour l'équipement aérien du territoire en vue de la Défense nationale ».

La situation internationale s'est singulièrement aggravée. Le déclenchement de la guerre paraît imminent. L'aviation relève à nouveau du domaine militaire.

Le Maire peut rappeler au Préfet que l'enquête publique prévue en décembre 1937 n'a pas eu lieu et s'inquiéter du non-respect « de cette formalité prévue par la loi ». Le Préfet ne conteste pas mais dégage toute responsabilité, l'Etat ayant décidé d'entreprendre ces travaux « en vue de la Défense Nationale ».

Argumentation irréfutable, les Blagnacais vont assister impuissants au développement de l'aérodrome.

UN AÉROPORT ! POURQUOI PAS ?

Cependant le 18 Décembre 1938 un vœu déposé par quatre élus à la séance du Conseil Municipal déclare « Or, un fait nouveau très important vient de surgir... c'est la création de l'aéroport. Celui-ci comme vous le savez, à l'état de projet l'an dernier, est passé dans la réalité des faits ».

Abordant cette situation sous un angle positif ces élus prévoient le doublement de la population d'où l'obligation pour faire face à de nouveaux besoins, écoles, alimentation en eau potable, en électricité « d'envisager rapidement l'élaboration d'un

véritable plan d'urbanisme ».

Réponse sceptique du conseil municipal... on verra plus tard... rien ne presse...

Après la décision ministérielle du 13 août, l'ordonnance d'expropriation sera prononcée le 30 décembre 1938 et publiée conformément à la loi, en particulier dans la Dépêche du 24 Février 1939. Les Blagnacais n'y attachent toujours pas une grande importance. Il est vrai que, seule, une toute partie de la commune, soit 21 parcelles, est concernée, alors que 343 expropriations sont sur le territoire de Toulouse.

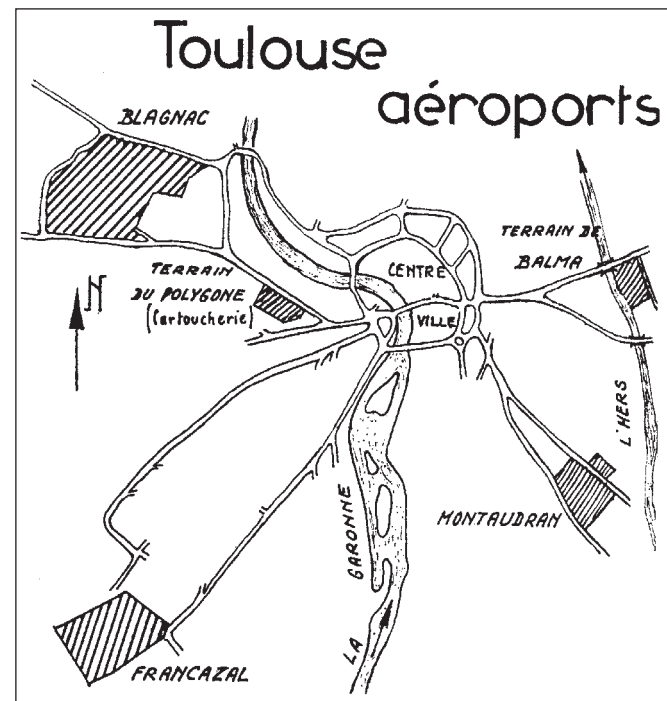
Mais l'histoire est dorénavant en marche. Blagnac deviendra une ville aéronautique.

Cette décision d'aménager un terrain d'aviation si près de Blagnac n'est qu'une nouvelle étape dans l'histoire déjà très riche de l'intérêt que la région toulousaine manifeste depuis longtemps pour la conquête de l'espace.

DU PLUS LÉGER AU PLUS LOURD QUE L'AIR

Dès 1784 des lâchers de ballons ont eu lieu sur les allées Saint-Michel ainsi qu'au couvent des Chartreux, puis à ceux des Carmes déchaussés et des Minimes. Les exploits se succèdent. Le 30 août

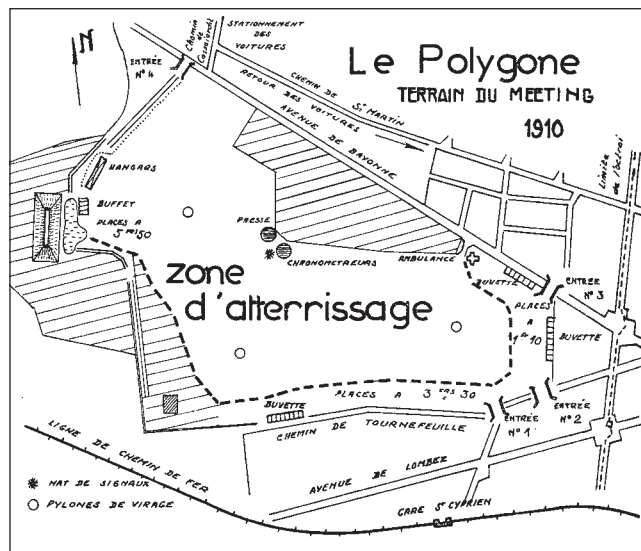
1805, une femme, Madame Blanchard, épouse d'un célèbre aéronaute plane sur la ville et la banlieue « à 1000 toises



d'altitude » ... En 1888 des photographies aériennes sont réalisées par un habitant de Castres, sans doute les premières du genre. Au cours du XIX^e siècle une tradition s'installe peu à peu à Toulouse, celle de « l'aérostation », les « saucisses » et les motoballons de Balma, omniprésents dans le ciel toulousain jusqu'à la dernière guerre, en étant l'apothéose.

C'est près de Toulouse que Clément Ader réalise enfin le rêve d'Icare, créant des appareils prestigieux tels que « l'Eole » et « l'Avion » qui s'affranchissent de la pesanteur.

Plusieurs années s'écoulent pourtant, avant que la grande ville s'engage sérieusement dans l'aventure du plus lourd que l'air. Seuls, de nombreux pionniers amateurs, inventent leurs appareils, utilisant pour leurs essais des terrains invraisemblables, à Croix-Daurade, à Lalande, aux Minimes, à Francazal. Malgré les échecs inévitables, ils ne renoncent pas.



LE POLYGONE, PREMIER TERRAIN D'AVIATION

Ce n'est qu'en 1910, après bien d'autres villes françaises que Toulouse prend enfin la décision d'organiser une manifestation aérienne. Un grand meeting se déroule du 30 juillet au 1^{er} août sur le terrain du Polygone, route de Bayonne, alors réservé aux évolutions des batteries d'artillerie à cheval, en

garnison aux casernes du boulevard Lascrosses.

Ce vaste terrain herbeux est aménagé avec soin : balises, pylones de virage, flammes blanches, jaunes, rouges indiquant la vitesse du vent ; la flamme noire réservée aux vents de plus de 50 km/h signifiait interdiction de voler !

Le meeting est un succès. Ce terrain est utilisé jusqu'à la Grande Guerre. Les bâti-

ments de la Cartoucherie y seront alors aménagés.

MONTAUDRAN

Au cours de la guerre, les combats aériens se multipliant, la nécessité de développer et de décentraliser l'industrie aéronautique devient impérative. A Toulouse, l'industriel Latécoère, déjà installé à Montaudran obtient, en 1917, une commande de 1000 appareils. Il achète de nouveaux terrains pour construire des hangars, effectuer les essais. En 1918, les productions de guerre sont interrompues. Mais grâce à la création de la ligne aéropostale «Toulouse-Sénégal-Amérique » du Sud, le terrain de Montaudran devient un véritable aérodrome civil. La piste d'atterrissage a 800 m de long, le balisage encore sommaire ne permet pas l'atterrissage de nuit mais il est efficace. Le trafic se développe rapidement, le transport des passagers complétant, selon les possibilités, celui du courrier.



La première salle d'attente à Montaudran.

Pourtant, malgré l'achat de nouveaux terrains, les infrastructures se révèlent vite insuffisantes.

FRANCAZAL

Il est devenu évident que Toulouse doit se doter d'un véritable aérodrome.

Nous avons vu au début de cet article qu'un projet « d'aéro-gare » avait été envisagé très sérieusement à Blagnac en janvier 1920 et presque aussitôt abandonné, sans raison apparente dès le mois d'avril.

Il y a peu de chances que les protestations, les pétitions des intéressés et les vœux de la municipalité soient à l'origine de cette décision mais plutôt l'intervention d'un personnage influent, le Général Edouard Barès originaire de Muret et admirateur de son compatriote Clément Ader. Il avait repéré aux confins de Toulouse et de Portet sur Garonne, un vaste terrain de 45 hectares, bien dégagé et très plat, situé sur une terrasse de la vallée de la Garonne. Sa proposition d'y installer un aérodrome étant retenu le Directeur de la Navigation aérienne est chargé de procéder à l'achat des

terrains. La Chambre de Commerce (1) consultée approuve le projet et accepte en outre de participer au financement des équipements indispensables. Toulouse, déjà tête de ligne des relations aériennes avec l'Espagne, l'Afrique et l'Amérique du Sud pourrait ainsi envisager d'autres destinations et l'économie toulousaine bénéficier de cette ouverture.



Le terrain de Francazal est inauguré en avril 1923 par Laurent Eynac, Secrétaire d'Etat à l'Air.

Cet aérodrome, civil de nature, va compléter celui de Montaudran. Deux hangars, des ateliers, d'autres bâtiments abritent les divers services. Les équipements sont plus performants. Les atterrissages de nuit sont possibles grâce à un dispositif spécial.

Le trafic s'intensifie rapidement. 1970 départs sont enregistrés en 1930, 4066 en 1932 mais les usagers déplorent l'insuffisance des structures d'accueil. La Chambre de Commerce s'engage à les améliorer, décision d'autant plus impérative que la compagnie Air France s'installe à Francazal.

Un problème d'une tout autre nature se présente alors. L'Aviation militaire a décidé d'implanter un régiment d'aviation soit six escadrilles de chasse, ce qui laisse prévoir de multiples perturbations... En réalité, c'est un groupe de bombardiers qui s'installe en 1937 et la situation est bien plus préoccupante.

L'aérodrome civil a beau se développer, les terrains s'agrandir, la cohabitation est très difficile. Il devient évident que l'aviation militaire prend de plus en plus d'importance. Elle veut être chez elle à Francazal.

Mais où loger l'aviation civile. A Montaudran ? C'est trop petit. A Balma ? C'est le domaine des « ballons ».

RETOUR À LA CASE DÉPART – BLAGNAC !

Le Conseil Général, le Conseil Municipal de Toulouse, la Chambre de Commerce, regrettant certainement les dépenses engagées pour ce terrain qu'il faudra abandonner à l'armée sont toutefois d'accord sur la nécessité de réaliser un aérodrome de qualité, digne de Toulouse alors que d'autres métropoles Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, bien mieux équipées sont de redoutables concurrentes.

20 à 25 emplacements peuvent être envisagés autour de Toulouse. Un premier examen en fait retenir 4.

1° Au nord de Toulouse entre les routes de Paris et de Fronton au niveau des villages de Saint Alban et de Lespinasse un terrain quasi plat de 300 ha.

2° Au nord-ouest de Toulouse à la sortie de Colomiers vers Cornebarrieu un terrain de 2500 de long sur 1500 m de large est jugé trop éloigné.

3° Sur la terrasse de Colomiers un autre emplacement vers La Salvetat et Tournefeuille, c'est encore trop loin.

4° Enfin entre Saint Martin du Touch et la route de Toulouse à Lectoure 213 hectares de terrain très plat, bien orienté dans le sens des vents dominants, avec facilité d'accès et de raccordement à une voie ferrée (la ligne Toulouse-Auch). Ce terrain possède « une très bonne qualité aéronautique » et paraît le plus avantageux. Toulouse et Blagnac sont concernées.

En 1937, le Ministère de l'Air retient la dernière proposition. Le Conseil Municipal de Toulouse, le Conseil Général, la Chambre de Commerce, qui se fait promettre la gestion de l'aéroport, adhèrent au projet. Nous savons déjà que la commune de Blagnac a bien été « informée » mais en aucune façon « consultée » - singulier paradoxe quand on connaît la suite-. Malgré ses réserves, elle a été tout simplement mise devant le fait accompli et surtout devant les impératifs de la « défense nationale ».

Peu importe la forme, les faits sont têtus. Sur des terrains jusque là consacrés à l'agriculture un grand aérodrome civil et industriel va être édifié. Dix-sept années après la première tentative avortée de 1920, notre commune va désormais occuper, malgré elle, une place modeste mais bien réelle dans l'aéronautique toulousaine.

D'ailleurs avant même que la décision ministérielle soit prise le 13 août 1938, Blagnac avait commencé à jouer un petit rôle dans cette aventure en permettant à l'Aéro-Club de Toulouse-Francazal d'organiser un meeting aérien sur son territoire le 11 novembre 1937, comme en témoignent, la demande d'autorisation formulée par

(1) On ne l'appelait pas encore Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (C.C.I.T.).



le Président de l'aéro-club Toulouse-Francazal et l'arrêté préfectoral réglementant la circulation.

L'ordonnance d'expropriation est prononcée le 30 décembre 1938, les parcelles concernées étant alors bien définies, les négociations entre l'Etat et les propriétaires déjà engagées. Des actes de vente ont été signés (celui du domaine de Layrac le 11 novembre 1938 par Mr. Raymondis).. Comme dans toute procédure de ce type certaines opérations se font à l'amiable, d'autres sont plus conflictuelles. Mais « défense nationale » oblige les terrains sont réquisitionnés si cela est nécessaire.

NAISSANCE DE L'AÉRODROME CIVIL

Les travaux d'équipements de ce grand aéroport civil et industriel démarrent très vite malgré des difficultés financières. La dépense totale prévue est de 25 millions. Les collectivités locales doivent faire l'avance de la part de l'Etat qui s'engage à rembourser en cinq années. Toulouse et la Chambre de Commerce sont mises à contribution.

L'installation de 4 km de lignes souterraines d'énergie électrique étaient programmées depuis le mois de février 1938. Les travaux sont exécutés ainsi que ceux permettant l'alimentation en eau potable. L'assainissement est aussi prévu, les eaux usées étant évacuées vers le Touch en réquisitionnant provisoirement (maximum 2 ans) les terrains nécessaires.

Tous ces chantiers ont besoin de main-d'œuvre. Une « Liste d'ouvriers demandant à être embauchés à l'Atelier de l'Etat de Blagnac » est ouverte à la mairie. Entre le 5 novembre 1938 et le 15 février 1939, 27 Blagnacais se font inscrire, 15 d'entr'eux seront « pris » leur affectation n'étant pas précisée.

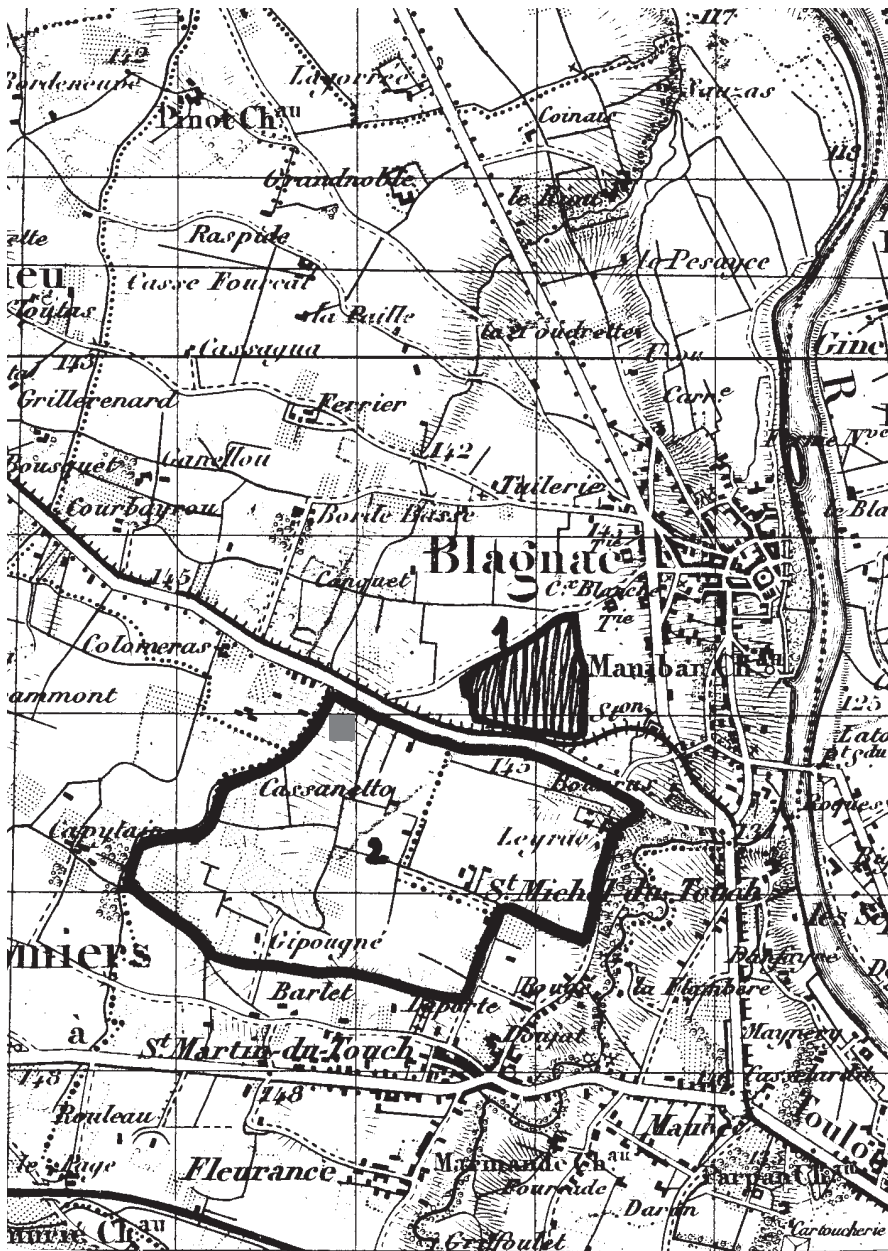
En mai 1939, une entreprise spécialisée obtient, non sans quelques difficultés, l'autorisation d'installer « une estacade » afin d'extraire du lit de la Garonne les matériaux nécessaires pour « exécution de travaux de l'aéroport de Blagnac ».

A cette même période des propriétaires expropriés se plaignent. Les récoltes venues à maturité « sont ramassées par des étrangers ». Ils obtiennent l'autorisation d'accéder à leurs champs, si cela est encore possible, sinon des indemnités sont promises.

De grands bâtiments, d'architecture résolument moderne, utilisant le béton armé et les structures métalliques, s'élèvent en bor-

SAD

SOCIÉTÉ DES AMONS
DEWITINE



1 L'aéro-gare projetée en 1920 (partie hachurée). 2 Limites de l'aéroport réalisé en 1938 (d'après les plans déposés aux Archives Municipales de Blagnac). ■ Emplacement de Bélisaire.

de la route de Cornebarrieu. Ils sont destinés à l'Atelier de réparations de l'Armée de l'Air (A.R.A.A.). Un magnifique hangar (hangar civil n° 1) suscite l'admiration se dresse à l'entrée (face à l'actuelle rue Servanty).

Plus près de Saint Martin du Touch, le long de la rue Velasquez les premiers hangars de l'usine Dewoitine, devenue S.N.C.A.M. depuis sa nationalisation, sont construits rapidement car il est urgent de satisfaire aux commandes de l'Etat, celles de l'avion de chasse D520, seul appareil en mesure de rivaliser avec les redoutables Messerschmitt.

Deux pistes d'envol de 800 m sont construites en plaques de béton de 5 m x 5 m et 19 cm d'épaisseur sur les territoires de Toulouse-Blagnac et Colomiers.

L'AÉRODROME ET LA GUERRE

Envisagé en 1937, décidé en 1938, l'aérodrome prévu pour être réservé à l'aviation civile, n'est pas encore prêt dans l'été 1939, malgré l'importance des travaux déjà réalisés.

Dès les premières mobilisations du mois d'août, tout est remis en question. Les terrains, les infrastructures, les usines sont réquisitionnés par le Ministère de la guerre. Toulouse a désormais trois bases militaires : Balma, Franczal et Blagnac.

Certes la décision de créer un aéroport avait été prise au nom des impératifs de la « défense nationale », des avions destinés à l'armée de l'air sortaient des usines aéronautiques, mais la guerre étant déclarée, toute ambiguïté a cessé.

L'armée de l'air réclame toujours plus d'appareils alors que la main-d'œuvre a diminué, beaucoup d'ouvriers étant mobilisés. Certains reviendront comme « affectés spéciaux ». Des usines d'aviation de la région de Saint Nazaire sont repliées sur Toulouse, leur personnel qualifié est le bienvenu. Des femmes sont embauchées occupant souvent le poste de « riveteuses ». On fait aussi appel à des « travailleurs étrangers » en particulier des espagnols réfugiés de la guerre civile, internés dans les camps de Rivesaltes... ou du Vernet.

En 1940, entre la route de Lectoure, la voie du train départemental et l'actuelle rue Servanty, des cantonnements provisoires destinés à l'A.R.A.A., qui bientôt deviendra A.I.A. sont construits. C'est à peu près là, que s'élève aujourd'hui le siège de l'Airbus.

Les usines fonctionnent, les infrastructures se développent. C'est « la drôle de guerre » puis « la débâcle » et le 24 juin 1940 l'armistice est signé avec l'Allemagne.

La vie militaire, la production des usines se ralentissent, mais ce n'est pas encore la paix.

C'est ainsi que « **Monsieur le Commandant de l'Aéroport Civil de Blagnac** » est installé avec les divers services à « **l'Aérodrome civil de Toulouse-Franczal** » et cela pour quelques années encore.

LA LUFWAFFE À BLAGNAC

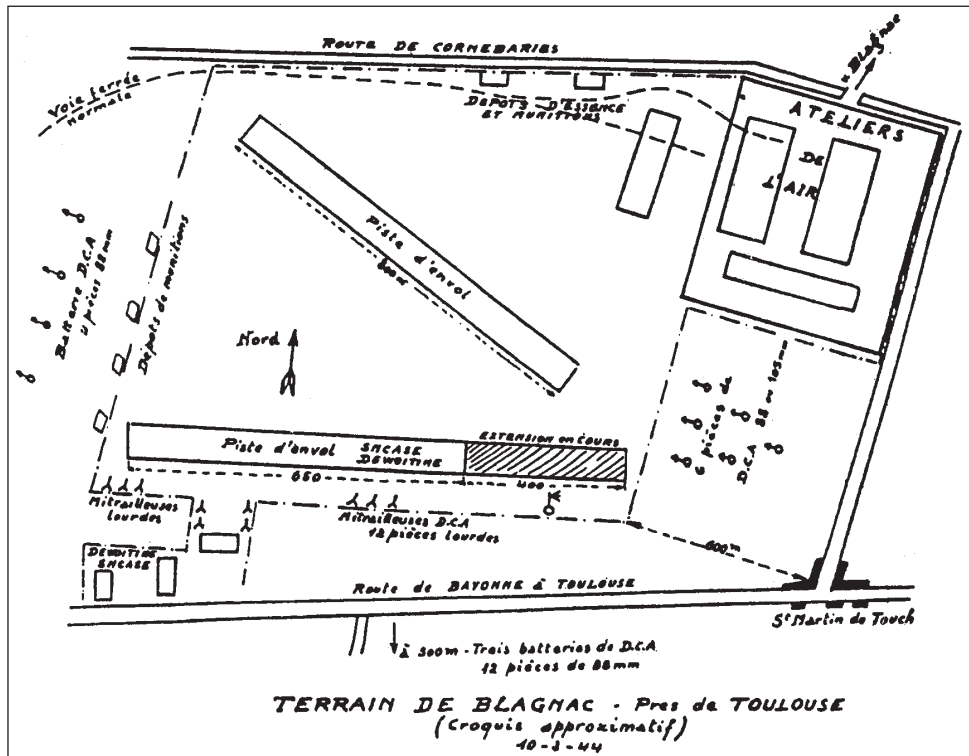
En novembre 1942, l'armée allemande franchit la ligne de démarcation, occupe la zone sud... et Blagnac et son aérodrome. De très nombreuses maisons, ou édifices publics, sont réquisitionnés pour loger les soldats et les officiers, entreposer les dépôts de munitions. Des baraquements sont aussi construits dans le village et sur l'aérodrome.

Les usines continuent à produire non seulement des chasseurs D520, désormais ornés de « croix noires » mais aussi des avions « Heinkel » et des « Junkers 88 » avions de bombardement et même des éléments de V1 et de V2 entreposés dans des fermes avoisinantes.

L'aérodrome s'agrandit, les réquisitions ne posant guère de problèmes, les ter-



Les D520 ornés de croix noires. Photo prise clandestinement par Léopold Galy.



"Croquis approximatif" destiné aux forces alliées, précisant les emplacements des cibles éventuelles.. rains étant tout simplement occupés. Des modifications importantes sont réalisées, allongement des pistes, voies de dégagement prévues pour éloigner les appareils au sol en cas de danger, amorce d'une liaison routière avec l'aérodrome de Franczal, liaison ferroviaire avec la gare de Colomiers.

Blagnac, loin des zones de combat, occupe une place de choix dans la guerre aérienne. Mais elle devient ainsi une cible parfaite pour l'aviation alliée. Et l'inévitable se produit. A partir d'avril 1944, les forces alliées bombardent plusieurs fois l'aérodrome et les usines causant d'énormes dégâts.

Avant de s'enfuir précipitamment le 19 août, les troupes d'occupation font exploser un train de munitions, un stock de V1 et de V2, incendient des maisons qu'elles avaient réquisitionnées.

L'aérodrome et les usines sont en bien piteux état.

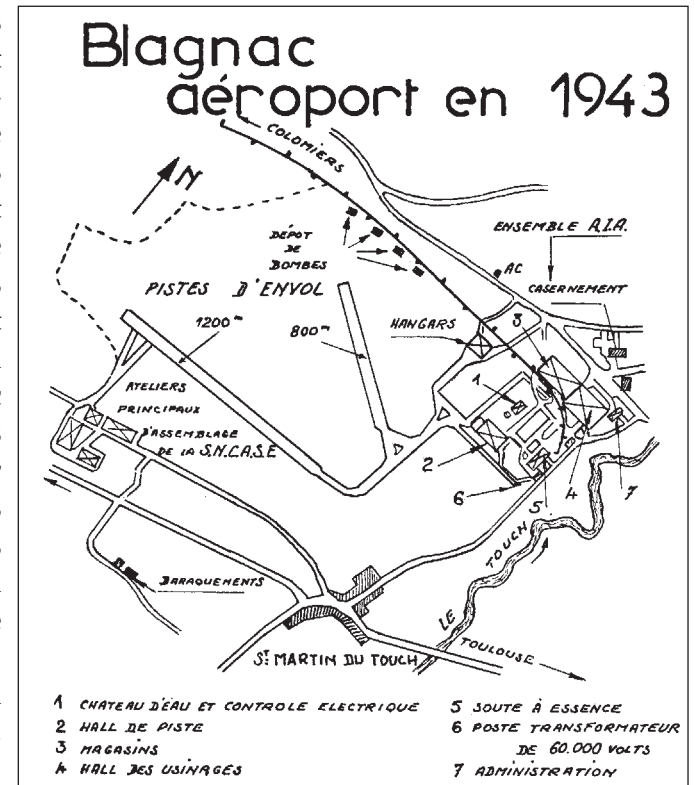
Notre région est libre, mais la guerre n'est pas terminée. A l'estuaire de la

Gironde des troupes allemandes se sont retranchées dans la poche de Royan - Pointe de Grave. Deux groupes de combat aérien sont formés à Blagnac ; l'une avec les D520 sous les ordres de Marcel Doret qui sera établi à Franczal, l'autre avec des Junkers 88 sous les ordres de Jacques Dor qui se fixe à Blagnac. Ils vont jouer un rôle très important dans la réduction de la poche de Royan Pointe de Grave.

Le 8 mai 1945, la guerre est terminée, l'Allemagne a capitulé.

L'aérodrome de Blagnac va bientôt retrouver sa vocation première, **Aérodrome Civil Toulouse-Blagnac.**

Encore quelques mois de patience...



Plan Toulouse-Blagnac en 1943

(sera continué)
Jeannette Weidknet

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

- BACCRABÈRE (Georges), JORRE (Georges) - Toulouse terre d'envol. Ed. Privat 1966.
- Archives Municipales de Blagnac 3015 -201 - 202 -203 -205
- 1D28 -1D30 -1D31.
- Archives départementales Haute -Garonne 1870W185 -1870W186 -1870W191.
- Revue « Blagnac, questions d'histoire » n° 5 - 6 - 8 - 11 - 21 - 23 - 24.
- Documents et souvenirs personnels.

LE DOMAINE DES MORTS AU HAUT MOYEN-AGE

(V^e siècle – début du XI^e siècle)

Pour comprendre comment a été perçu le domaine des morts jusqu'à la fin de l'époque moderne, il faut remonter très avant dans le temps. C'est, en effet, au cours des « âges sombres » du haut Moyen-Age que se sont fixées les conceptions qui ont dominé la pensée et les attitudes en Occident pendant des siècles. Certes, nos connaissances sont encore fragmentaires et d'interprétation difficile, mais elles sont de plus en plus précises grâce à l'apport de la recherche archéologique récente.

Nous nous proposons – comme introduction à l'article de Suzanne Béret sur les cimetières de Blagnac – de préciser quels sont ces apports. Puis, nous esquisserons une chronologie très générale de l'évolution entre le V^e et le XI^e siècle, avant de montrer les conséquences de ces transformations.

I – Les données archéologiques

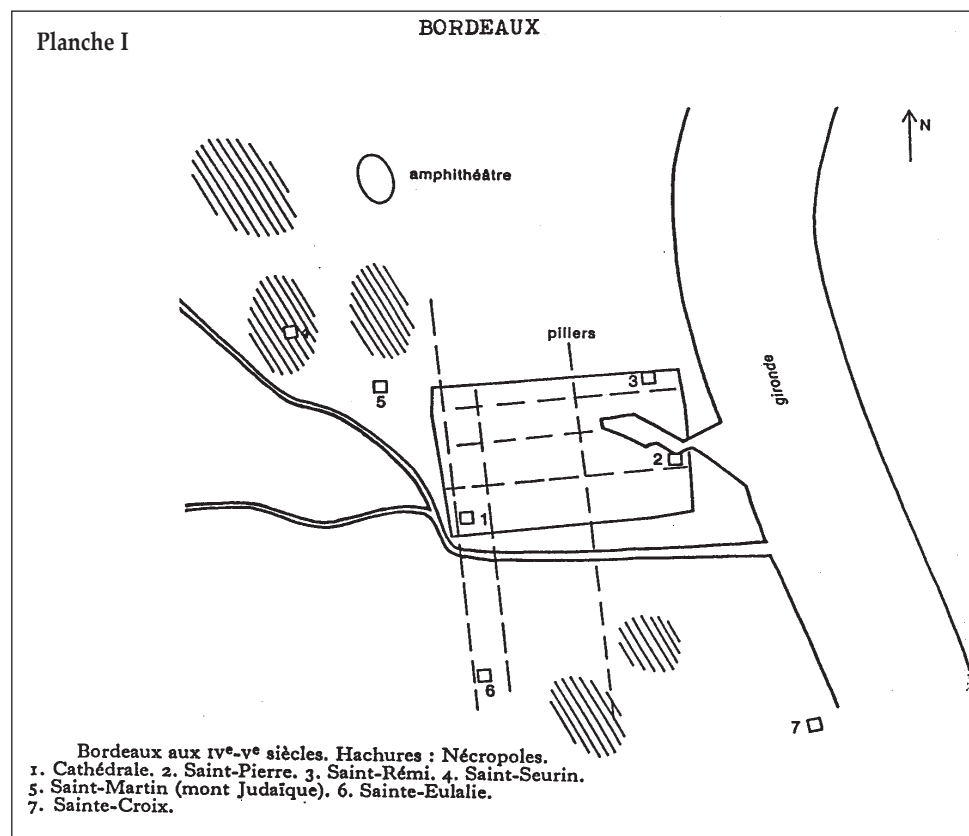
L'analyse des vestiges archéologiques répertoriés au cours des fouilles fournit deux grandes catégories de renseignements.

Complétées par des travaux en laboratoires, les recherches archéologiques apportent des données multiples sur les individus eux-mêmes. Les différents types de sépultures s'expliquent, aux époques les plus anciennes, par l'origine ethnique des populations, révélant la permanence, pour les uns et les autres, des traditions gallo-romaines ou barbares.

L'étude des squelettes conservés permet de préciser le sexe et l'âge des individus. On peut dresser des tableaux statistiques sur leur état sanitaire – taille, état de la dentition, maladies et carences – et sur les causes du décès, en particulier dans les cas de mort violente.

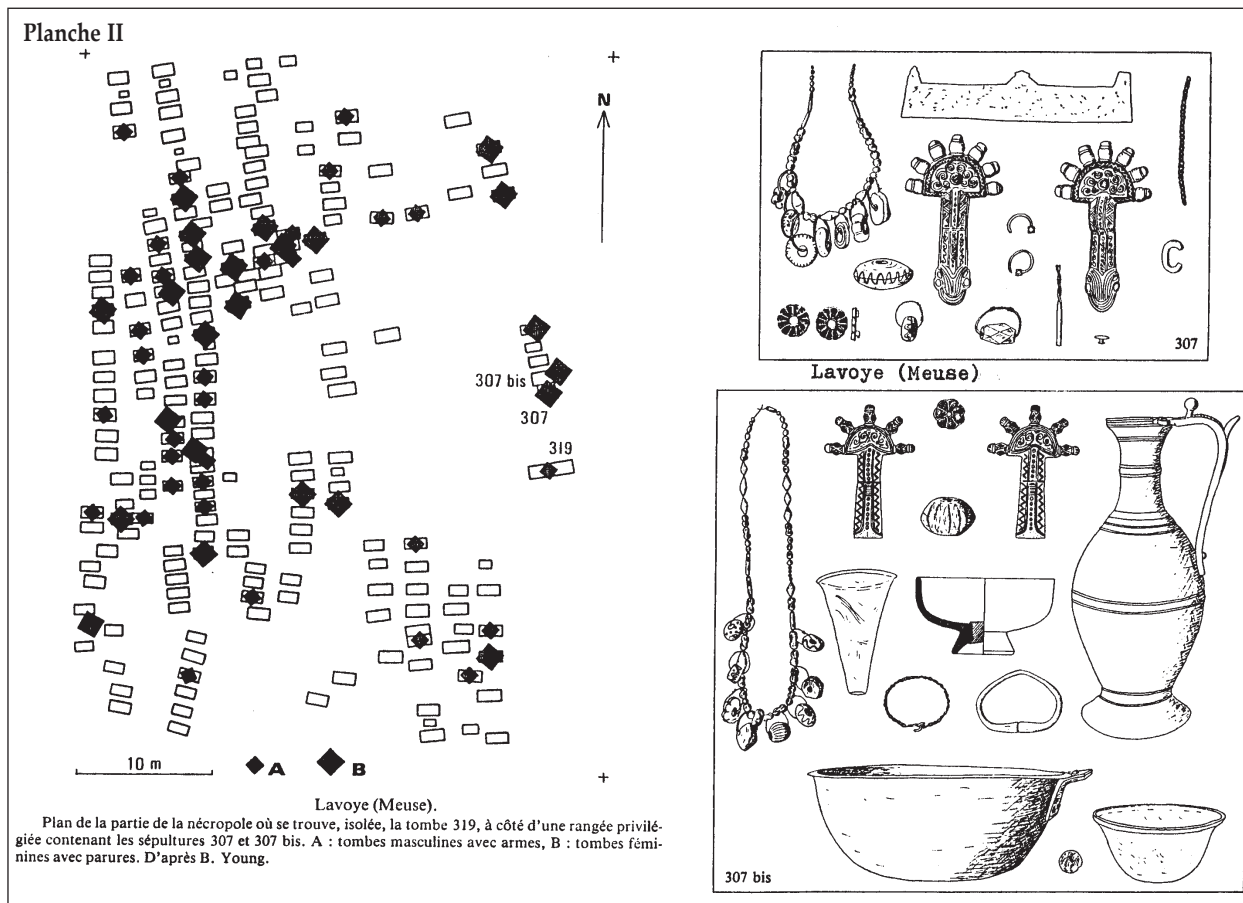
On peut également formuler des interprétations sur l'évolution des mentalités. Ces rites funéraires – en particulier l'orientation et la localisation de la tombe, la position du corps, la nature et l'importance du « mobilier funéraire » (tout ce qui accompagne le défunt dans l'au-delà) rendent compte globalement des progrès de la christianisation dans une population ou une région déterminée, mais avec un décalage chronologique souvent très important.

Très tôt, apparaît une distinction fondamentale. La majorité des découvertes sont des sépultures ordinaires. Isolées ou regroupées en nécropoles, elles sont en géné-



ral rudimentaires et d'une très grande pauvreté. Ces cimetières, proches le plus souvent du lieu de culte – mais il existe aussi ce que Monsieur Robert Fossier appelle des « cimetières de rase campagne » qui ne sont pas associés à un lieu de culte, car celui-ci peut se déplacer avec la population itinérante – ont joué un rôle très important, car ils représentaient un pôle majeur de la fixation progressive de la population.

Par contraste, s'impose le luxe des sépultures aristocratiques ou royales. On parle parfois de « sépultures privilégiées ». Evoquons, simplement, pour une très haute époque, la tombe de Childéric à Tournai en Belgique, l'hypogée des dunes à Poitiers



ou la crypte de Jouarre dans l'Yonne.

II – Chronologie globale

Nous nous attacherons surtout au premier type de sépultures que nous venons de définir. On peut esquisser une chronologie très générale de l'évolution, chronologie qui révèle selon les régions des décalages souvent très importants.

A l'époque romaine, jusqu'au III^e siècle, parfois même au IV^e siècle, les corps sont incinérés sur un bûcher. Seules, quelques familles patriciennes de Rome sont restées fidèles à l'inhumation que pratiquaient leurs ancêtres. Les cendres et les ossements calcinés sont recueillis et enfermés dans un vase déposé dans la nécropole. Pour les

plus riches, l'urne est placée dans un coffre funéraire en pierre, dont on a retrouvé de multiples modèles dans le Sud Ouest de la France. Le coffre cinéraire, le plus souvent orné d'un bas-relief représentant les membres de la famille, peut recevoir les urnes de plusieurs individus.

Les fouilles archéologiques préventives liées aux travaux de la ligne B du métro de Toulouse, ont permis la mise à jour sur l'emplacement de la future station François-Verdier d'une importante nécropole occupée à partir du I^{er} siècle de notre ère. La fouille a révélé des fosses – des «ustrina» – où l'on incinérât les corps. Au-dessus de ces fosses se trouvaient deux monuments funéraires en briques abritant des urnes. Certaines de ces urnes ont fourni un matériel funéraire abondant (bague et amulette en ambre, parures en os, verrerie, céramique). Cette nécropole a été utilisée jusqu'à la fin de l'Antiquité ; mais les tombes sont, à cette époque, des tombes à inhumation, sans dépôts d'offrandes (Sources : dépliant de l'exposition «Archéologie à Toulouse 2002-2003. Dernières découvertes» Musée Saint-Raymond. Été 2003).

Seuls, les enfants en très bas âge – ceux qui n'avaient pas encore de dents – n'étaient pas incinérés. Ils étaient inhumés dans des coffres de bois ou, comme à Valentine, dans des amphores dont on avait brisé le col. La nécropole de Toulouse a fourni également des vases contenant des ossements d'enfants (même source).

A la fin du bas Empire (IV^e-V^e siècles), les corps ne sont plus incinérés, mais inhumés à même la terre dans un linceul ou, pour les plus riches, dans des cuves de pierre trapézoïdales, fermées par un couvercle en forme de toit à quatre pentes, et souvent richement décorées. Cette tradition perdure à l'époque paléo-chrétienne, mais les motifs décoratifs sont désormais chrétiens (croix, agneau pascal, sarments de vigne et surtout le chrisme, symbole du Christ éternel). En Aquitaine, elle se prolonge jusqu'à la Renaissance carolingienne et à l'époque romane. Mais, les sarcophages sont disposés, non plus autour mais dans l'église. A l'époque, les sarcophages envahirent les enfeux, les cryptes et surtout le transept et le chœur lui-même de l'église.

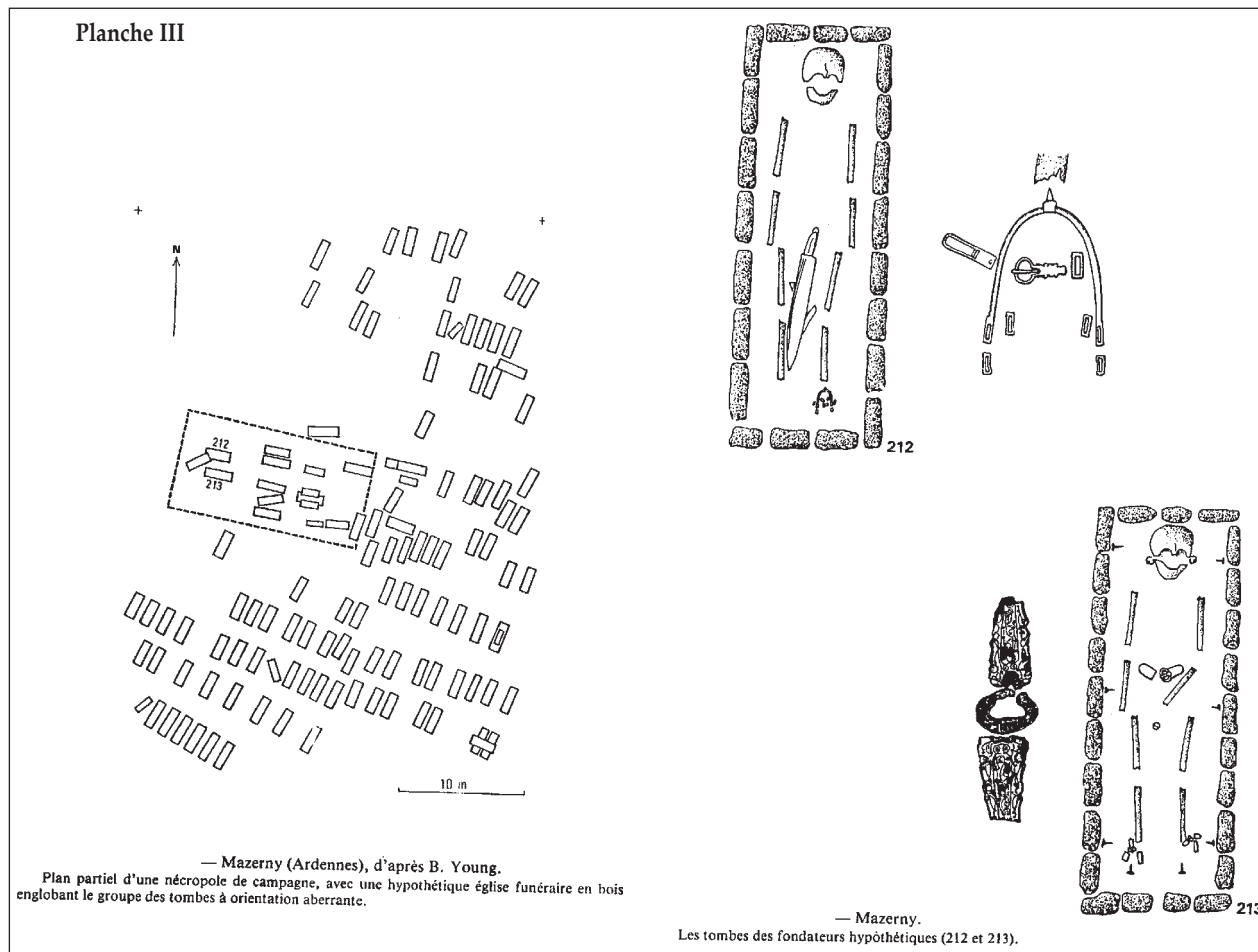
A l'époque mérovingienne (VI^e siècle milieu VIII^e siècle), on trouve fréquem-

ment des tombes isolées, sans orientation, ni formes de groupement particulières. Ce sont le plus souvent, des tombes « barbares ». Le corps est généralement accompagné d'un très important « mobilier funéraire » (armes, bijoux, objets de la vie quotidienne), qui témoigne de la nécessité de satisfaire les besoins matériels de la dépouille charnelle. Le défunt est rendu, par la mort, à la profondeur de son mystère. La tombe est un symbole de survie, mais à condition que cette survie soit matériellement assurée par des supports concrets.

Mais une grande innovation apparaît à la fin du V^e siècle, se développant et se généralisant aux VI^e-VII^e siècles. On voit se multiplier des cimetières par rangées de tombes orientées les plus souvent Est-Ouest, parfois Nord-Sud. L'interprétation de ces données a soulevé de vives discussions entre spécialistes. E. Salin y voyait la permanence de vieux rites celtiques ou germaniques, liés aux religions du soleil et du feu. Il insistait sur l'importance dans le décor des objets funéraires de très vieux symboles solaires (entrelacs, svastikas, roues solaires) que l'on relève déjà sur les monnaies celtiques. D'autres soulignent que, dès le VI^e siècle et surtout au VII^e siècle, les coutumes funéraires s'uniformisent par l'emploi de plus en plus exclusifs des symboles chrétiens.

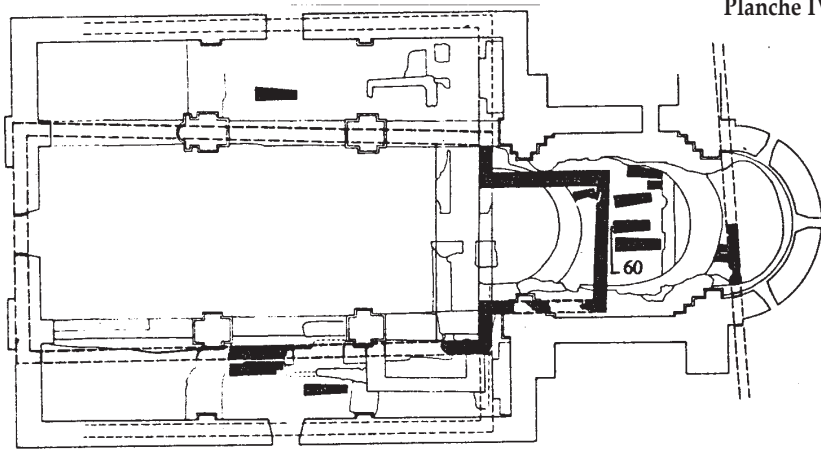
Cette évolution très progressive s'achève au VIII^e siècle. On enregistre une fusion des rites attestée par deux éléments complémentaires. Les différences d'origine ethnique entre les tombes gallo-romaines et des barbares s'estompent, puis disparaissent. Cette évolution reflète la fusion des différentes catégories de la société carolingienne. Désormais, les distinctions entre les individus ne sont plus ethniques, mais socio-économiques. De même, les sépultures « privilégiées » tendent à disparaître. Mais cette affirmation mérite d'être nuancée. En fait, elles ne disparaissent pas mais – si l'on peut dire – elles se « délocalisent » car rois, prélats et membres de la « nobilitas » sont de plus en plus fréquemment inhumés dans l'église elle-même. Il est, d'ailleurs, intéressant de relever que l'Église a tenté de s'opposer à cette intrusion des morts dans les édifices sacrés, mais sans réel succès. Il est vrai que l'Église elle-même y trouvait son bénéfice.

Ainsi s'affirme le lien désormais essentiel entre l'église et son enclos cimetériel. Ceci représente, selon Monsieur Robert Fossier, un moment capital de l'évolution et



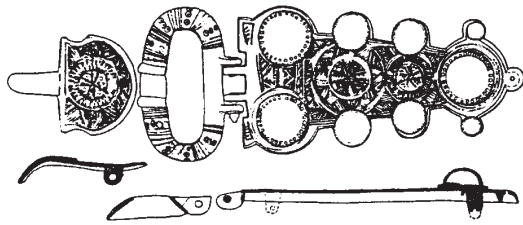
qui va jouer un rôle déterminant dans l'encellulement des populations rurales. Les cimetières en rase campagne du très haut Moyen-Age sont progressivement abandonnés dans le courant du VIII^e siècle. Les sépultures des siècles suivants (IX-X^e siècles) se retrouvent sur des sites pouvant être utilisés jusqu'à la fin de l'époque moderne, avec tous les problèmes que posent l'enterrement des corps et le rempli des tombes et des sarcophages.

Désormais, on veut être enterré au plus près de l'édifice sacré, de son saint patron et de ses reliques. On veut reposer « sub stullicidio » (sous la goutte qui tombe du toit), voire, pour les plus fortunés, dans l'église elle-même.

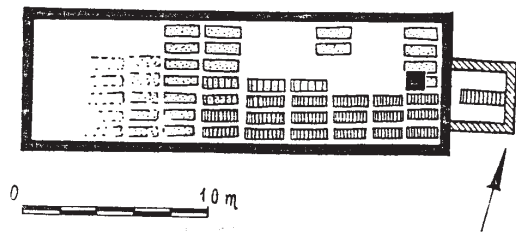


Faverges (Haute-Savoie), d'après M. Colardelle.

Plan de l'église paroissiale (?) avec l'emplacement de la tombe 60. En noir, les constructions conservées, en blanc les constructions restituées.



Faverges. Plaque-boucle de la tombe 60.



— Nivelles.

Basilique funéraire Saint-Pierre, construite vers 650 pour la communauté monastique ; le tombeau de Gertrude fut transféré dans l'*augmentum* ultérieurement. D'après J. Mertens.

Ceci constitue une rupture fondamentale avec l'urbanisme antique, qui interdisait l'inhumation des corps ou le dépôt des cendres à l'intérieur du « pomerium », l'espace religieux de la cité. Les nécropoles romaines étaient en dehors de la ville, en général le long des routes ou dans les catacombes. Désormais, le cimetière est dans la ville, avec toutes les conséquences que cela comporte.

III - De multiples conséquences

Cette évolution, achevée à l'époque carolingienne a de multiples conséquences.

La plus importante est le développement de l'enclos cimétieral, entourant l'édifice du culte. Son étude est donc désormais inséparable de celle de l'église elle-même. Il est même parfois arrivé que le cimetière a précédé l'édifice définitif. C'est donc lui qui a été dans ce cas, l'élément fixateur de la population.

C'est un « espace consacré » car on veut être enterré en terre chrétienne. Cette situation est confirmée à de multiples reprises dans le courant du X^e siècle. Ainsi, les canons du Concile de Toul en 971, précisent qu'en consacrant une église nouvelle le diocésain délimitera et bénira le cimetière adjacent. Mais cet espace n'est pas uniquement religieux. Il constitue un lieu de rencontres et d'échanges. En 1137, Louis VI instituait à Paris le marché aux Champeaux sur une partie de la vaste nécropole des Innocents (qui devait subsister jusqu'au XVIII^e siècle). Ce marché succédait à une ancienne « foire du cimetière ». Dans beaucoup de villes du Midi, ce sont les consuls qui assuraient la garde et l'entretien du cimetière. A Dijon, c'est là que se tenait l'assemblée pour l'élection du maire.

Comme l'église – et pour les mêmes raisons – le cimetière est une terre d'asile, un « champ de paix » pour les vivants comme pour les morts. Comme le note Monsieur Robert Fossier, cette notion de refuge allait aux XI^e-XII^e siècles, dans certains cas très loin. On y recevait les errants, les fugitifs, les étrangers, parfois même les animaux. Des cabanes ou des maisons étaient édifiées pour cet accueil. Aucun homme de guerre, fut-il le châtelain ou l'avoué d'un monastère ne peut y entrer en armes ou à cheval. La prostitution et les trafics louches y sévissent, d'où les foudres des autorités ecclésiastiques.

Le cimetière prend une physionomie nouvelle. Le cimetière par rangées perd peu à peu ses caractères. Les tombes ne sont plus systématiquement orientées. Elles se dispersent de façon plus ou moins anarchique en fonction de leur situation par rapport à l'église, enchevêtrement que compliquent rapidement les réductions de sépulture.

tures et les inhumations successives, toujours aux mêmes endroits. Cette évolution reflète un aspect de mentalité religieuse très important. Au Moyen-Age, on ne vient pas au cimetière pour honorer un mort ou prier sur sa tombe dont la trace se perd rapidement. On prie pour le mort à l'église, en particulier au cours de la messe.

A l'époque carolingienne, le mobilier funéraire se fait plus rare et même disparaît presque complètement. A Valentine, le corps est enseveli dans un linceul fermé par des crochets de métal. La tombe ne révèle aucun bijou, ni aucun objet de la vie courante. Mais, aux pieds du défunt, était placé un petit vase de poterie courante (qui contenait de l'eau bénite ?). Cette évolution, très générale, a suscité des controverses. On a évoqué le ralentissement économique, perceptible dès le VI^e siècle et qui s'affirme jusqu'au VIII^e siècle. La reprise économique du IX^e siècle est trop localisée pour permettre une véritable relance économique. La pauvreté des tombes n'est que le reflet de l'atonie générale. Mais il faut surtout constater une attitude nouvelle devant la mort. Le christianisme, qui s'impose progressivement partout, a combattu les pratiques traditionnelles. Jusqu'à la résurrection des morts, le corps n'a plus d'exigences particulières. Il est donc inutile de satisfaire ses besoins matériels. L'âme, seule, a des besoins après la mort. Ceux-ci peuvent être prévus par l'homme de son vivant et pris en compte par d'autres après la mort, d'où l'importance des prières et des messes, des cierges et des luminaires, des fondations et des donations aux églises.

Cependant, les mobiliers funéraires ne disparaissent pas totalement. Mais leur signification n'est plus religieuse, mais sociale. Ils reflètent – sous la forme des gisants, des tombeaux grandioses, voire des chapelles funéraires – la hiérarchie des pouvoirs et des situations. Ils deviennent, si l'on peut dire, extérieurs à la tombe elle-même. Leur ostentation ne concerne plus le mort, abandonné à son sort, mais le monde des vivants.

Cette évolution, pratiquement achevée à l'aube de l'époque féodale (fin X^e - début du XI^e siècle) commande toutes les attitudes face à la mort au cours des derniers siècles du Moyen Age et, très largement encore, au cours de l'époque Moderne. Comme le montre très bien l'exemple du Midi Toulousain et, en particulier, de Blagnac, la rupture ne se produira que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Alain Lauret

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- Salin (E.), La civilisation mérovingienne, Paris, 1950-1957, 3 vol.
- Doehaerd (R.) Le haut Moyen Age occidental. Economies et sociétés. Paris 1982. P.V.F., N^{elle} clio n° 14.
- Fossier (R.) Enfance de l'Europe. X^e-XII^e siècle Paris, 1982, P.V.F., 2 vol. N^{elle} Clio n° 17 et 17 bis.
- Laffont (J.L. sous la direction de) Virages de la mort dans l'histoire du Midi Toulousain. IV^e-XIX^e – Aspet, 1999.
- Archéologie à Toulouse. 2002/2003. Dernières découvertes. Exposition Musée St Raymond. Eté 2003.

NOTICE EXPLICATIVE DES ILLUSTRATIONS

Planche 1 – L'urbanisme antique. Bordeaux aux IV^e-V^e siècles. Ville encore modeste, enfermée dans ses remparts. Les nécropoles sont hors – les – murs, au long des routes amenant à la ville. La christianisation se marque par la construction d'églises à l'intérieur de la ville, en particulier la cathédrale, mais aussi par l'établissement d'églises ou de monastères hors les murs.

Planche 2 – Cimetière de Lavoye (Meuse). Cimetière par rangées de tombes orientées ouest/est. Près de la moitié des tombes ont fourni un mobilier funéraire significatif. Les tombes « privilégiées » sont regroupées à l'ouest. Leur mobilier funéraire est riche. Pas de lieu de culte.

Planche 3 – Cimetière de Mazerny (Ardennes). Cimetière en rase campagne, qui révèle une probable évolution : à l'origine, des rangées de tombes orientées approximativement nord/sud ; un groupe de tombes (plus récentes ?) orientées ouest/est et associées à une église (?). Indice de la christianisation de la région (?). Mais le mobilier funéraire des tombes 212 et 213 ne comporte aucun symbole chrétien..

Planche IV – L'intrusion des morts dans les églises.

A Faverges (Haute-Savoie). Les tombes et les sarcophages sont placés hors de l'église, mais au plus près. Ce lieu privilégié est à l'ouest de l'abside carrée. Le mobilier funéraire de la tombe 60 est d'origine « barbare ».

A Nivelles (Belgique). Les tombes envahissent l'église, qui a été édifiée pour les recevoir. Elles sont soigneusement rangées, l'axe est/ouest des tombes parallèle aux murs latéraux de l'édifice. Une abside carrée a été ajoutée au bâtiment primitif pour recevoir la tombe « privilégiée » d'une sainte locale.

adultes, de sexe masculin mesurant 1,55 mètre maximum. La forme arquée des membres inférieurs fortement développés leur fait penser « à des personnes habituées à se déplacer à cheval ».

L'alignement des tombes et la disposition des corps, crâne à l'ouest, pieds à l'est, permettent, en se référant à l'article d'Alain Lauret et aux conclusions de Daniel Bonzom et d'Eric Pons, de faire remonter ce lieu d'inhumation entre le VI^e siècle et le VIII^e siècle. Toutefois, l'absence de « traces visibles de vêtements, de bois ou de métal » invite à la prudence quant à la datation.

Une question se pose tout naturellement : les tombes découvertes en 1979 et en 1989 faisaient-elles partie d'une seule et même nécropole ?

La présence à proximité d'un habitat très ancien attesté par différentes fouilles effectuées place des Arts, rue Bacquié-Fonade et rue Sarrazinière ne fournit qu'un médiocre élément de réponse.

Le sol blagnacais a livré quelques secrets sur ces époques lointaines mais en garde bien plus encore. Progressivement, durant les siècles suivants la tendance s'inverse avec des documents de plus en plus nombreux.

LE CIMETIÈRE SAINT-PIERRE

Alain Lauret a parfaitement expliqué l'influence du christianisme dans le choix du lieu d'inhumation.

A Blagnac, le plan cavalier de 1320, le cadastre de 1740 et les fouilles pratiquées autour de l'église en 1995 et plus récemment à l'intérieur prouvent le désir de tous d'être enterrés au plus près de l'église et au milieu des vivants.

Au début du XIV^e siècle et bien antérieurement l'enclos cimétierial s'étend au pied de l'église au clocher-mur. Sur le document du XVIII^e siècle, il entoure totalement l'édifice religieux agrandi et transformé par les de Voisins. Ces seigneurs ont remplacé au XV^e siècle le clocher primitif par celui que l'on voit aujourd'hui. Ils ont ajouté, s'ouvrant sur le chœur, la chapelle Saint-Jacques pour assister aux offices de leur vivant et pour servir de sépulture à leur mort.

Si cette chapelle leur est réservée, le sous-sol restant renferme de nombreuses pierres tombales. En effet, comme le fait remarquer Jean-Luc Laffont « depuis le Haut Moyen Age (...) l'église devint un lieu privilégié d'inhumation, un véritable cimetière ». Mais cette pratique dictée par la ferveur des fidèles « devint rapidement un facteur de ségrégation sociale, les édiles et les nantis accaparant le sol des églises

».

Les registres paroissiaux blagnacais donnent le nom de ces « privilégiés », nobles, bourgeois ou prêtres.

Dominique Delort curé de 1652 à 1693 précise même le lieu d'inhumation. Par exemple : « Maître Pierre Figueray (...) a été enseveli par moy soussigné le 9 décembre 1661 devant le bout du balastre de la chapelle Saint-Blaise... ». Les prêtres ont droit au chœur comme Eustache Vidal, vicaire, décédé en 1660 et enterré « dans le chœur du côté de l'épître ».

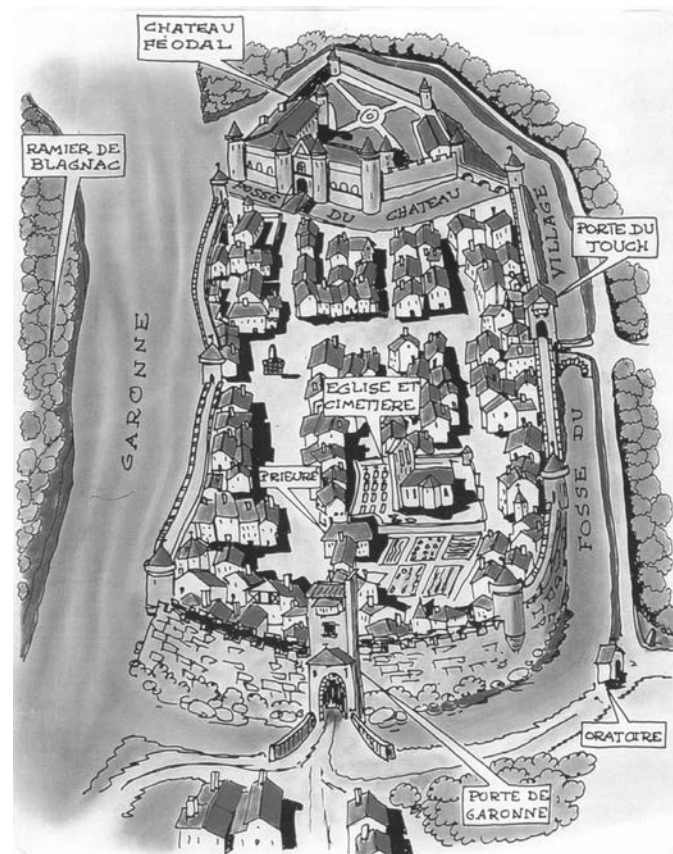
D'après un document appartenant à Jean-Louis Rocolle, 700 personnes identifiées auraient été ensevelies dans l'église durant le XVII^e siècle.

Ceux qui n'ont pas pu avoir une place à l'intérieur demandent souvent dans leur testament à s'en rapprocher le plus possible. Ainsi Pierre Michel est enterré, en 1655, « devant la grande porte de l'église » et Jean Michel, en 1656, « sous le clocher ».

Enfin, la multitude des petites gens se contente du cimetière autour de l'église.

Les fouilles effectuées en 1995 ont mis à jour plusieurs de ces sépultures. L'une, située entre deux contreforts de l'abside, à une profondeur de 30 centimètres, présentait la particularité d'être bâtie avec « trois dalles de ciment rose mélangé à quelques galets de Garonne ».

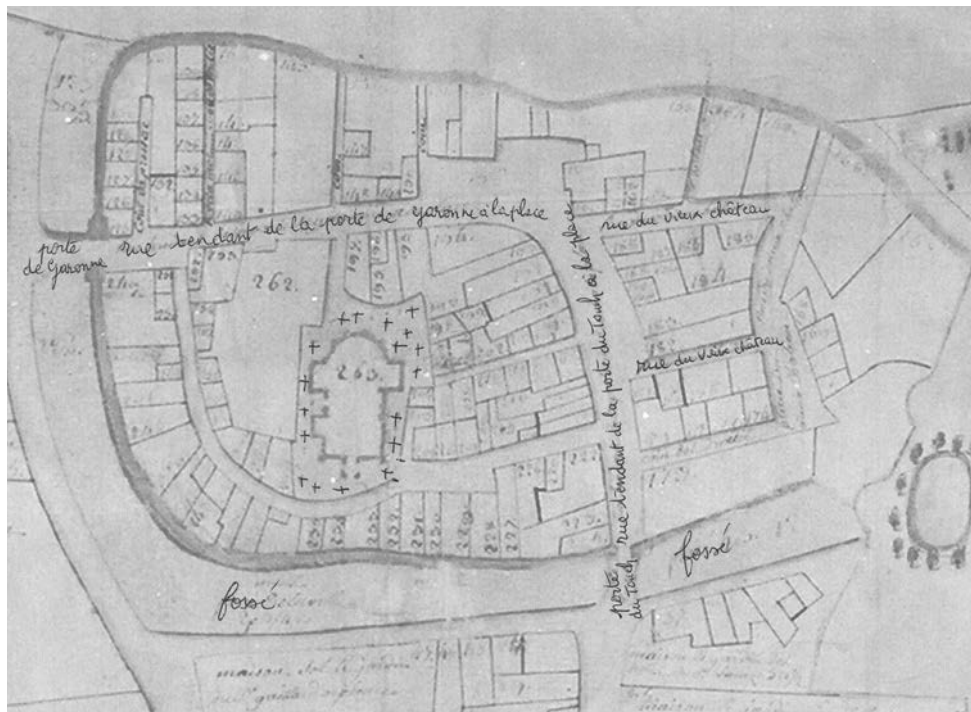
Après le Concile de Trente (1545-1563) tenu face à la montée du protestantisme,



Plan cavalier de 1320.

les autorités ecclésiastiques de notre région et d'ailleurs, veulent éviter les abus et revenir aux règles de l'Église primitive. Elles s'attaquent entre autres au problème des sépultures avec de plus en plus de fermeté. Considérant les inhumations dans les édifices religieux comme une profanation, elles essaient surtout dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, de limiter « ce droit de sépulture » en l'interdisant « aux laïcs ». L'archevêque de Toulouse, Jean-Baptiste Colbert, stipule dans l'article premier d'une ordonnance : « Nous défendons sous peine de suspension, à tous archiprêtres, curés et vicaires de notre diocèse d'enterrer les laïcs dans les églises s'ils ne sont pas seigneurs des lieux... » Il précise même que « les dites sépultures soient éloignées des autels... ». Les fidèles s'opposent fortement à ce changement car ils pensent « qu'être enterré dans une église est tout à la fois un geste pieux, une marque de distinction sociale et un moyen de s'assurer une ultime demeure plus durable que dans les cimetières ».

L'Église se heurte également aux réticences du clergé, des Fabriques et des Confréries qui craignent la diminution de leurs revenus liés aux frais funéraires.



Le village de Blagnac vers 1740 d'après le plan cadastral du XVIII^e siècle

A Blagnac, est-ce l'application de ces mesures ou l'oubli du prêtre : les registres paroissiaux du XVIII^e siècle ne signalent plus d'inhumation dans l'église.

L'entretien des pierres tombales à l'intérieur des églises fait également partie des préoccupations des prélats.

Par exemple, le 11 mai 1746, Monseigneur de la Roche-Aymon, archevêque, note dans le procès-verbal de sa visite pastorale à Blagnac « que le pavé soit réparé aux endroits défectueux par les particuliers qui ont permission de sépulture ».

Le même jour, il donne 8 mois aux Blagnacais pour « faire procéder à des travaux par l'adjudicataire le plus offrant au mur et portails du cimetière ». En effet, l'Église exige depuis toujours que ces lieux d'inhumation soient clos. A Blagnac, la gravure de 1320 représente ce mur. Sur le plan du XVIII^e siècle, il est percé de deux ouvertures : une derrière, l'autre devant l'église. Fait le plus souvent en terre mêlée de quelques galets de Garonne, il demande de fréquentes réparations. Une délibération municipale de juin 1823, 40 ans après le déplacement du cimetière, apporte la preuve écrite que « le petit espace de terrain qui entoure l'église était destiné à recevoir les dépouilles mortelles des habitants et qu'afin que les bestiaux n'allassent point les fouler aux pieds, on l'avait entouré d'une muraille pour servir de clôture ».

Le maire, Pierre Lavigne et les conseillers, décident, ce même jour, de la démolir car « elle est devenue inutile et rend la rue qui la borde tellement étroite qu'à peine on peut y passer avec une charrette », la voie sera « libre et la localité plus agréable ».

Le mur protège donc le cimetière du piétinement des animaux mais non des « humains ». Comme le fait remarquer Alain Lauret, l'enclos cimétierial est un lieu de passage, de réunion. Les assemblées de la paroisse s'y déroulent. Marcher sur les tombes n'a rien d'irrévérencieux. Cet espace n'a aucun caractère sacré et s'y recueillir n'a aucun sens à l'époque. Seule la prière qui se fait surtout dans l'église contribue à la chose essentielle : le salut de l'âme. Les prêtres y veillent, aidés par les confréries. A Blagnac, la Confrérie Saint-Exupère régleme la journée d'un bon chrétien. Les membres paient une sorte de cotisation. Si l'un d'eux décède, la confrérie s'occupe des funérailles et de tout ce qui va avec : draps, cierges, messes... La Confrérie de Saint-Pierre fait, elle aussi, office de société de secours mutuel mais d'une façon beaucoup plus laïque.

A Blagnac donc, comme ailleurs, le cimetière occupe le plus grand espace libre en plein centre. De plus, le traverser d'un portail à l'autre évite un long détour.

L'utilisation profane de ce lieu scandalise les autorités ecclésiastiques qui essaient, en vain, de changer l'attitude des paroissiens du royaume.

LE CIMETIÈRE DE L'HÔPITAL OU COMMUNAL

En cette fin du XVIII^e siècle, l'Église va atteindre son double but. Le premier, interdire les inhumations dans les lieux de culte, est en voie de réalisation car le nombre des familles ayant « droit de sépulture » a diminué. Le second, transformer les cimetières en un espace de recueillement et de prière, entraîne une modification considérable de la pensée et des habitudes populaires face à la mort. Les populations ressentent surtout le côté brutal de cette évolution pourtant perceptible depuis fort longtemps.

Les desseins des autorités ecclésiastiques de notre région se concrétisent d'autant plus facilement qu'ils prennent une forme écrite.

Tout d'abord, le Parlement de Toulouse dans l'arrêté du 3 septembre 1774, interdit « toute nouvelle inhumation dans les églises à l'exception des membres du clergé ». L'archevêque de Toulouse, Etienne-Charles de Loménie de Brienne, surenchérit dans son ordonnance du 23 mars 1775 en prohibant « sans exception ni privilège toute sépulture dans les édifices religieux ». L'année suivante, le 10 mars 1776, le roi, Louis XVI, intervient en faveur de la réforme des sépultures. Son ordonnance qui va désormais avoir force de loi, s'apparente à l'arrêté du Parlement et marque un recul par rapport à celle de Loménie de Brienne puisqu'elle réautorise l'inhumation « des archevêques, évêques, curés, patrons des églises et hauts-justiciers et fondateurs de chapelles ».

En ce siècle des Lumières où s'impose l'idée d'hygiène publique, on peut dire avec J.L. Laffont que « les églises-nécropoles et les cimetières intra muros [sont] violemment dénoncés comme autant de foyers de pestilences éminemment dangereux ».

Aussi Loménie de Brienne après avoir consacré les dix premiers articles de son ordonnance aux sépultures dans les églises, « s'attaque » dans les cinq derniers aux cimetières. Il ordonne aux membres de son clergé « de faire toutes leurs diligences pour procurer à leur paroisse un cimetière convenable et éloigné de toute habitation ».

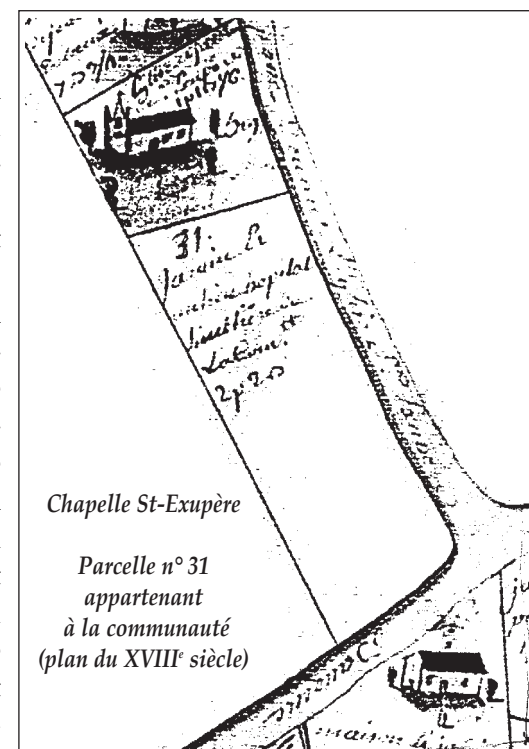
A Blagnac, le 23 avril 1775 « sur la prière et la réquisition de Monsieur le curé Bonnet » les consuls ; Amans Astre, syndic de Messieurs les Bientenants ; onze conseillers politiques et le juge s'assemblent dans « la maison de ville ». Le prêtre, présent à cette réunion, les a convoqués pour qu'ils prennent connaissance de l'ordonnance de l'archevêque qu'il a déjà « lue et publiée au prone ».

Le premier consul, Charles Delmas, fait donc la lecture de cette ordonnance « portant règlement concernant le cimetière » qu'il convient de placer « hors du village ». Pour « s'y conformer et répondre aux vues de Monseigneur l'archevêque » qui ne se préoccupe que « du bon ordre et de l'intérêt public », l'assemblée désigne deux conseillers politiques, Jean Marceillac et Jean Bégué. Ceux-ci, aidés par Monsieur le curé, doivent trouver « un terrain convenable pour ce nouveau cimetière et se renseigner « sur le prix que le propriétaire en demandera » et sur « le coût approximatif de la clôture ».

Les cultivateurs blagnacais ne veulent pas vendre leur terre pour cet usage car six ans après le cimetière n'a pas été déplacé. Il est vrai que toute la communauté a dû faire face à une terrible épizootie qui a décimé le bétail dans tout le Toulousain. Mais surtout, ce déplacement va à l'encontre de leurs pratiques et de leur mentalité. Ils partagent sans aucun doute avec Pierre Barthès, auteur des « Heures perdues », le sentiment de leurs concitoyens « affligés et consternés de ne pouvoir mêler leurs os à ceux de leurs pères, unique consolation qui reste à la fin de la vie ».

Devant leur peu d'empressement, le 27 août 1781, l'archevêque donne 6 mois aux Blagnacais pour trouver un nouvel emplacement et il interdit, au bout de ce laps de temps, toute inhumation dans l'ancien cimetière.

Les Blagnacais s'exécutent alors et déplacent le cimetière au-delà des remparts du village sur un terrain communal près de la chapelle Saint-Exupère. Ce lieu s'appelle de « l'Hôpital » en mémoire d'un « hospice dédié à l'apôtre Saint-Jacques (le Majeur), patron des pèlerins ». Selon le prêtre Jean Exupère Baccalerie qui a écrit en 1912 un ouvrage sur Saint Exupère « cet hospice avait pris la suite d'une léproserie à laquelle Louis IX (Saint-Louis) servait quelques rentes » peut être à l'empla-



cement « de l'ermitage ou hôpital fondé par Saint-Exupère au début du V^e siècle ». Quoiqu'il en soit cette parcelle porte le nom « d'ancien hôpital » sur le plan de 1740 et servait déjà de cimetière occasionnel comme l'attestent les registres paroissiaux des XVII^e et XVIII^e siècles. Le nouveau lieu d'inhumation trouve donc là tout naturellement sa place et de plus – heureuse coïncidence – près d'un édifice religieux, modeste, certes, mais consacré au Patron de Blagnac, Saint-Exupère.

Le curé Philippe Massot dans son livre sur cet évêque écrit en 1887, se félicite que « la pieuse coutume de nos ancêtres (...) de placer leurs morts à l'ombre du temple où les vivants venaient prier, n'a pas été tout à fait abandonnée... » Pourtant, il doit reconnaître que « cette tradition chrétienne qui réserve pour lieu de sépulture le voisinage de l'église » s'est perpétuée involontairement.

Malheureusement, ce « déménagement » pénalise les pauvres de la commune « en grand nombre ». En effet, le montant de l'affermage de ce pré qui s'élevait, selon la délibération du 9 mai 1782, à « quarante livres » leur revenait. Toutefois, les consuls promettent de compenser la perte de cette rente par une imposition annuelle d'égale valeur en faveur de ces pauvres. Les registres ne disent pas si cet engagement a été tenu !

De toutes façons, les Blagnacais se conforment plutôt aisément à l'exigence de l'archevêque : pas d'achat de terrain, des frais réduits pour la construction d'un mur de clôture avec portail et la pose d'une croix. Cette dernière, visible sur le plan page 20, répond, tout comme la muraille d'enceinte « aux ordonnances synodales du diocèse de Toulouse » des XVI^e et XVII^e siècles.

De fait à Blagnac, le « grand exil des morts », œuvre majeure de Loménie de Brienne, affecte surtout les mentalités et les habitudes plus qu'il n'écorne le budget.

Aujourd'hui, à notre connaissance, il ne reste rien de ce petit cimetière de 21 ares, à part le terrain lui-même.

Après la Révolution française de 1789 et surtout à partir du Premier Empire, les autorités ecclésiastiques ne contrôlent plus les lieux d'inhumation. Le décret impérial du 23 prairial an XII (12 juin 1804) sur les sépultures en confie la gestion aux communes sous la responsabilité du maire. Il « couronne », selon Alain Lauret « la législation royale de la seconde moitié du XVIII^e siècle ».

L'article 1^{er}, interdit les inhumations dans tous « les édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes ». Le transfert des cimetières « clos de murs de deux mètres au moins d'élévation » doit se faire « à une distance de trente-cinq à quarante mètres » des habitations.

Les articles 4, 5 et 6 définissent les dimensions des « fosses » individuelles et gratuites et celles des espaces à respecter entre chacune d'elles.

Ç'en est fini de l'anarchie et de l'entassement des corps de l'Ancien Régime !

Les particuliers si « l'étendue des lieux consacrés aux inhumations » le permet, peuvent acquérir « une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents ou successeurs et y construire des caveaux, monuments ou tombeaux ». Toutefois l'article 11 qui suit précise que ces « concessions ne seront accordées qu'à ceux qui offriront de faire des fondations ou donations en faveur des pauvres (...), indépendamment d'une somme qui sera donnée à la commune... »

Ce décret crée donc les concessions payantes avec une notion de propriété disparue dans la législation actuelle.

L'article 17 charge « les autorités locales d'empêcher qu'il ne se commette dans les lieux de sépulture aucun désordre ou qu'on s'y permette aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts ».

Enfin les dix derniers articles traitent du rôle joué par « les ministres du culte » et « les fabriques des églises » ainsi que de l'aspect financier des « Pompes Funèbres ».

Le 7 mars 1808 « Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et Protecteur de la Confédération du Rhin » décrète, en complément, que, sans autorisation spéciale, « aucune habitation » ne peut être construite ni « aucun puits » creusé « à moins de cent mètres des nouveaux cimetières transférés hors des communes... »

L'ordonnance royale de Louis-Philippe en date du 6 décembre 1843 confirme le décret du 23 prairial an XII.

En plus, elle divise les concessions « en trois classes :

1° Concessions perpétuelles

2° Concessions trentenaires renouvelables

3° Concessions temporaires de quinze ans non renouvelables » en précisant qu'elles ne peuvent « avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance ».

Les conseillers municipaux en fixent les tarifs après approbation du Préfet.

A Blagnac, c'est chose faite le 8 juillet 1847, mais le montant doit être revu à la baisse, le 11 novembre 1849 car « les personnes qui se sont présentées pour faire l'acquisition de terrain ont été repoussées par les prix qu'elles ont trouvés beaucoup trop exagérés ». Le mètre carré revient à 40 francs pour les concessions perpétuelles, à 20 francs pour les trentenaires et à 10 francs pour les temporaires. La règle des

1/3 – 2/3 est appliquée. Le bureau de bienfaisance reçoit sa part comme l'indique un cahier de comptes fort bien tenu à partir de 1850.

A cette époque (peut-être même plutôt, mais faute de document nous ne pouvons l'affirmer) les habitants de Blagnac et d'ailleurs, prennent l'habitude de faire construire des tombeaux, « véritable vitrine » de leur rang social, de leur richesse et aussi de l'attachement à leurs défunts. Ce côté affectif, présent en nous encore aujourd'hui, naît, nous semble-t-il, au XIX^e siècle. Ce qui ne veut pas dire que les populations de l'Ancien Régime ne regrettaient pas leurs parents décédés, mais la mort était une fatalité beaucoup mieux acceptée.

Un parfait exemple de « monument funéraire » (encore visible de nos jours) a été élevé en 1851 par Jean-Baptiste Bosc en l'honneur de son père Hilaire.

Désormais, et ce depuis les dernières décennies du XVIII^e siècle, le corps du défunt n'est plus enveloppé d'un linceul mais déposé dans une bière en bois avant l'enterrement.

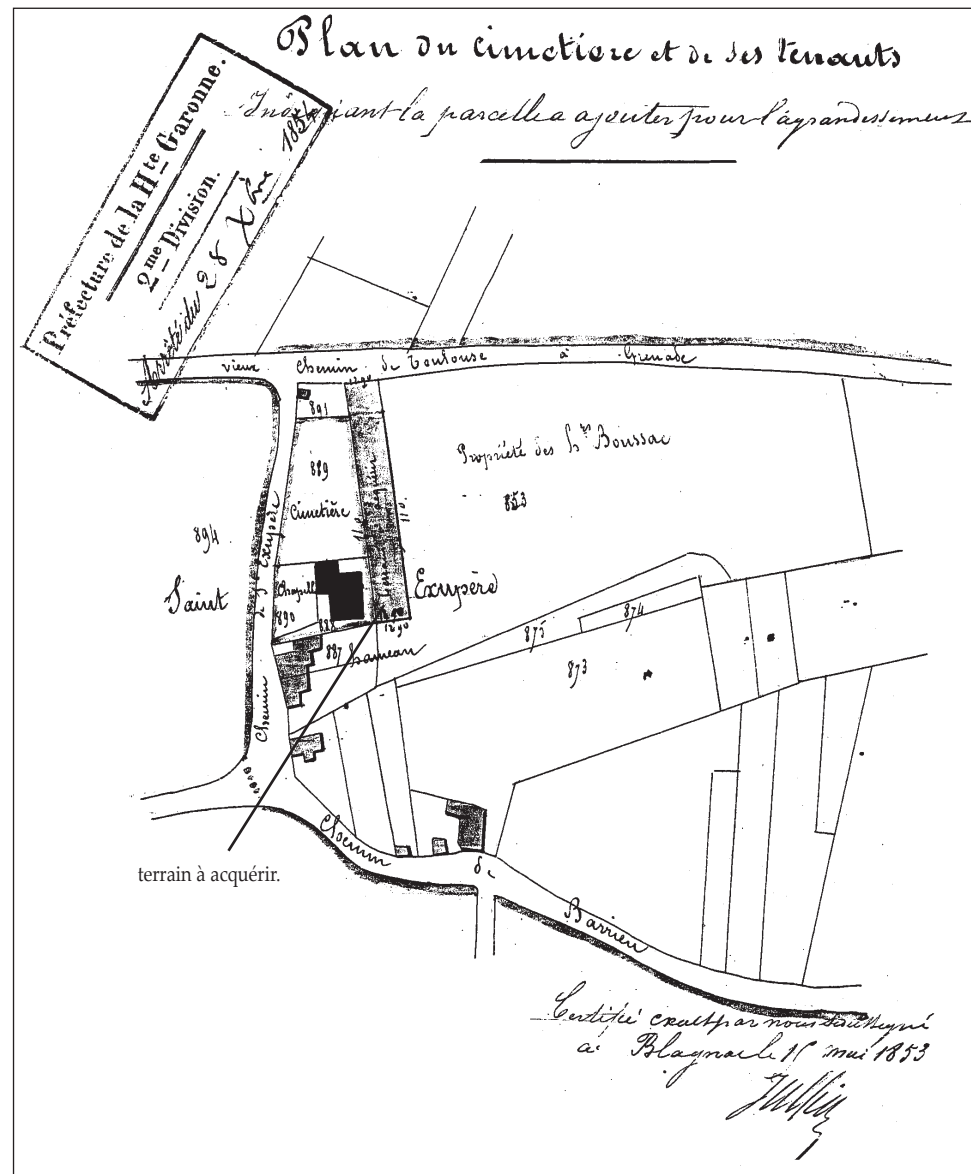
L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL

L'enclos cimétieral de 1782 avec la morgue ajoutée en 1840 pour accueillir les nombreux noyés trouvés sur les berges de la Garonne s'avère insuffisant, 70 ans plus tard, justement à cause des règlements concernant les sépultures et le nombre toujours croissant de concessions privées.

Dès 1853, les conseillers municipaux envisagent l'agrandissement du cimetière « en faisant aux héritiers Boussac l'acquisition de 15 ares de terrain à prendre de leur champ qui longe le dit-cimetière ». Cette année-là, le 15 mai, M. Jullian, agent-voyer cantonal, mandaté par le maire de Blagnac et autorisé par le préfet se rend sur cette parcelle. Il effectue « des sondages en différents points jusqu'à trois mètres de profondeur, plus que suffisante pour l'inhumation, sans rencontrer aucun filon d'eau ». Il estime ce terrain à 1 200 francs.

Le 12 février 1854, le maire, Jean Rocolle, est chargé de s'entendre avec les Boussac, propriétaires du château de Carrière et de toutes les terres qui dépendent de ce domaine depuis le XIV^e siècle. Le champ près du cimetière a donc appartenu successivement aux de Double, aux de Carrière-Double jusqu'au XVI^e siècle, aux de Garry à partir de 1773 et enfin aux Boussac depuis 1832 (voir la revue « Blagnac, Questions d'Histoire n° 13 pp.28-29 »).

Par une lettre datée du 5 juin 1854, Paul-Auguste Bouteloup époux de Joséphine, Elisabeth, Amélie Boussac accepte, au nom de toute sa famille, la vente du terrain



Plan du cimetière en 1853.

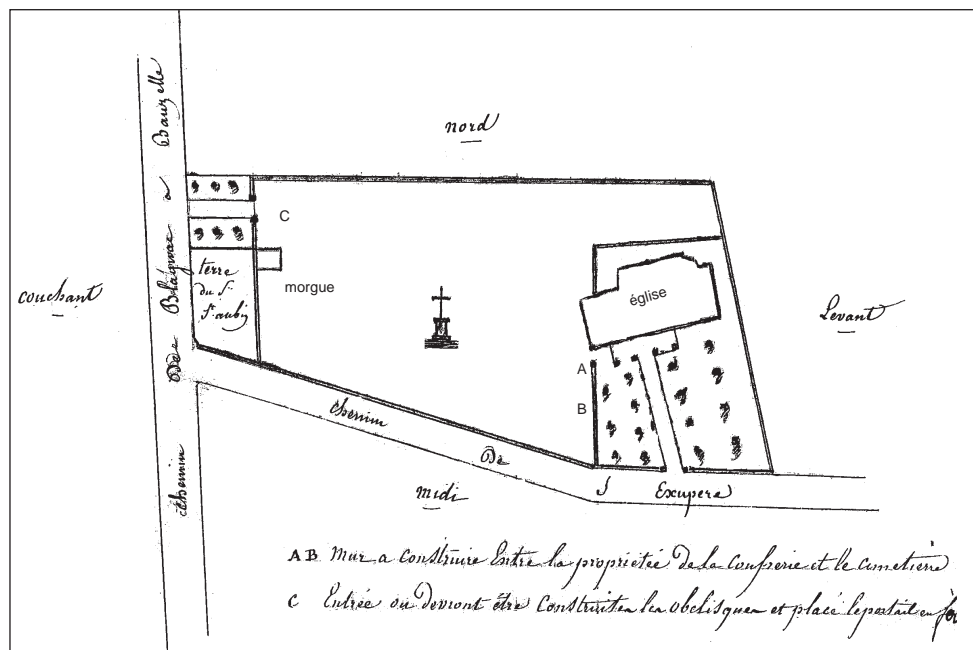
à la commune moyennant la somme de 1 200 francs. Il précise que « son champ est affermé et que le bail ne finit que le 11 novembre 1856 ».

Les conseillers municipaux, le 25 juin suivant, trouvent que « le prix n'est pas exagéré » et qu'ils peuvent attendre jusqu'en 1856 « la commune n'ayant pas un besoin immédiat du dit terrain ».

Le 22 janvier 1855, Jean Rocolle, maire, passe l'acte d'achat chez Me Daverède à Toulouse « d'une parcelle de contenance de quatorze ares vingt-deux centiares à prendre d'une plus grande (...) au quartier de Saint-Exupère. Elle forme « un rectangle ayant pour base la longueur du cimetière c'est-à-dire cent dix mètres et pour largeur quatorze mètres quatre-vingt-dix centimètres ». Elle confronte au nord et à l'est « la propriété des vendeurs », au sud « le cimetière auquel elle est contigue » et à l'ouest « la route de Toulouse à Grenade » (actuelle rue de Carrière).

Comme prévu, le commune prend possession de ce terrain le 11 novembre 1856. Le 8 février 1857, les conseillers municipaux nomment une commission composée de Jean Rocolle, Jean-Marie Lavigne, Bernard Delpon et François Nadal afin « d'effectuer les démarches nécessaires » pour l'édification de la clôture.

En juillet 1857, le maire lance l'appel d'offres pour ces travaux estimés à 1 003,03



Plan du cimetière en 1864.

A droite du mur de clôture : propriété de la confrérie ; à gauche : cimetière communal.

francs. L'adjudication « à la bougie » a lieu le dimanche 2 août. Trois candidats ont envoyé leur devis mentionnant le montant du rabais accordé auquel ils ont joint l'indispensable « certificat de capacité et de bonne moralité ». Celui de Louis Géraud daté de 1854 étant jugé trop ancien, il ne reste que deux enveloppes à ouvrir ; celle de Jean Garrigues de Toulouse et celle de Bertrand Maupas de Colomiers. Ce dernier, offrant la meilleure remise, est retenu. Les travaux de clôture peuvent donc commencer pour la somme de 897,22 francs. Auparavant, les pauvres de la commune ont été employés à la démolition du mur séparant le cimetière de la partie achetée et rétribués grâce au rabais consenti par B. Maupas.

Au-dessus des fondations d'une profondeur de 50 centimètres faites en partie de « mortier de terre » et de « mortier de chaux hydraulique et de sable pour prévenir l'humidité », le mur se continue en maçonnerie sur une hauteur de 50 centimètres avec une épaisseur de 45 centimètres et se termine par un paillebart de 1,50 mètre de haut « y compris le chaperon ». La construction de cette clôture alignée sur la précédente à l'ouest s'achève en octobre 1857.

Le conseil municipal projette la pose d'un portail à son extrémité nord. Car les voitures amenant les défunts à leur dernière demeure passent dans l'enclos de la chapelle Saint-Exupère qui appartient à la confrérie du même nom et au conseil de fabrique.

En avril 1861, le conseil de fabrique présidé par le curé Jacques Alzieu demande à « l'administration municipale » de fermer le cimetière du côté du levant.

Les deux intéressés s'entendent pour faire élever un solide mur « divisoire entre la propriété fabricienne et le cimetière, propriété communale » et d'en payer chacun la moitié.

Dans ces accords une clause mentionnant que « les monuments funéraires devaient être construits à un mètre du mur de la chapelle qui se trouve dans le cimetière » n'a pas été appliquée côté nord où s'alignent les tombes des Indochinois morts durant la Première Guerre mondiale.

Cette remarque faite, revenons en 1862. Un devis va inclure le prix de ce mur de clôture entre les deux propriétés et la construction « d'un portail en fer avec des piliers en briques » au couchant.

Le mur en maçonnerie de béton composé de chaux hydraulique, de sable et de gravier de Garonne, d'une longueur de 19 mètres et d'une hauteur de 1,75 mètre sera « couronné d'un chaperon en briques foraines entières de manière à former un triangle isocèle garni intérieurement de béton ».

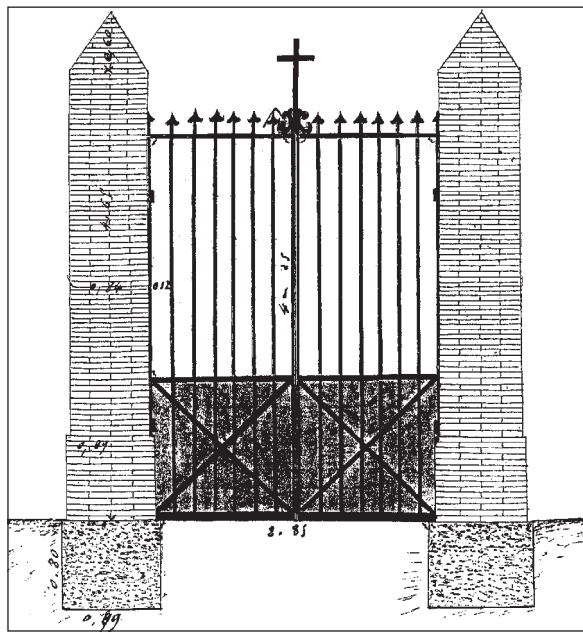
Les deux piliers « devant servir à supporter le portail en fer de l'Ariège » espacés de 2,85 mètres, hauts de 4,65 mètres auront « la forme d'un prisme quadrangulaire de 0,84 mètre de côté surmonté de petites pyramides ».

En 1863, le conseil des bâtiments civils émet des réserves surtout en ce qui concerne la hauteur des piliers. Il conseille de la réduire à 3,80 mètres.

Aussi, tandis que le mur de clôture séparant l'enclos de la chapelle et le cimetière s'achève dès 1864, la construction des piliers et la pose du portail demandent trois ans supplémentaires.

La démolition du premier mur de clôture du cimetière va avoir des conséquences fâcheuses pour la morgue dont nous avons parlé précédemment. Par « décence » et par « respect pour l'espèce humaine » les cadavres que la Garonne entraînent chaque année sur le territoire de la commune y sont déposés. La construction de ce bâtiment au fond du cimetière s'était faite entre 1838 et 1840 à « l'économie » en utilisant de vieux matériaux et en l'accolant à deux murs déjà existants au nord et à l'ouest.

En 1878, la morgue et le mur ouest en terre s'écroulent. La reconstruction s'effectue avec des briques et des cailloux de bonne qualité. Le mur est encore visible aujourd'hui depuis le piquetage récent du crépi.



Plan du premier portail

La première extension du cimetière, suivie de trois autres, a retenu particulièrement notre attention et nous lui avons consacré un long développement car rien ne la rappelle sur le terrain. Seuls les rares caveaux des années 1850 témoignent de ce XIX^e siècle durant lequel les mentalités face à la mort et les rites funéraires se modifient.

La démographie galopante du XX^e siècle exige des agrandissements successifs qui gri-

gnent peu à peu la « parcelle 853 des de Carrière ».

En 1907, 1 000 mètres carrés, achetés à Madame Delas, s'ajoutent.

En 1929-1930, l'extension se fait avec des difficultés dues en partie aux réglementations récentes concernant l'étude géologique du terrain nécessaire pour protéger au mieux les puits et les sources, mais essentiellement à

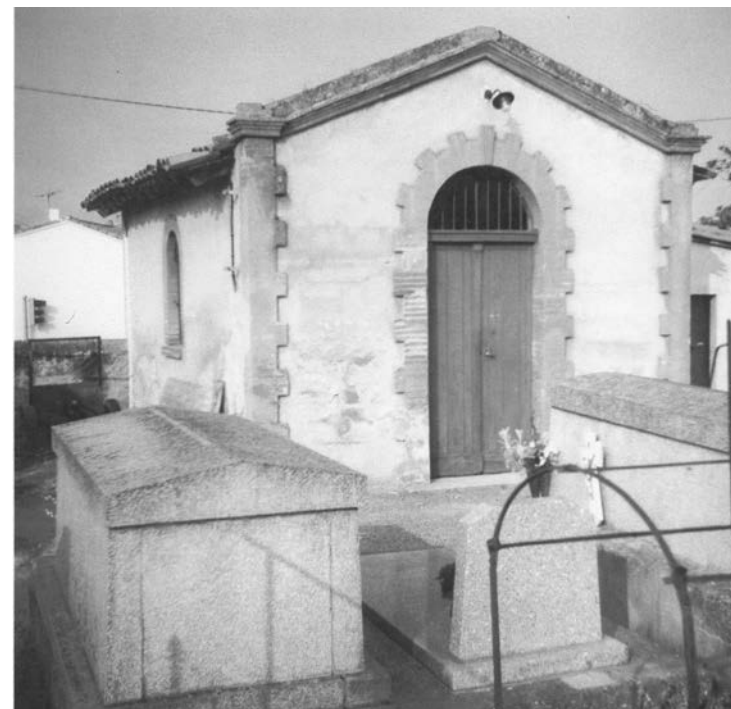
l'intransigeance des propriétaires qui proposent un prix exagéré du mètre carré. Il faut donc attendre le jugement du tribunal civil de Première Instance de mars 1932 qui donne raison à la commune.

Enfin, de 1962 à 1969, le cimetière prend son aspect actuel après l'achat sans problème de deux parcelles de terrain. Seuls les travaux d'aménagement tant à l'intérieur du cimetière avec en particulier le réseau d'égout qu'à l'extérieur avec le parking et le déplacement du monument aux morts, demandent du temps.

A chaque extension, un nouveau mur délimite l'espace réservé aux sépultures. En 1930 « les nombreux chômeurs » de la commune le construisent.

S'il ne reste rien de celui de 1854, on peut voir une infime partie de celui de 1907, celui de 1930 sépare encore le cimetière en deux parties. Les portails correspondent aux agrandissements importants : A, 1854 ; B, 1930 ; C, 1965.

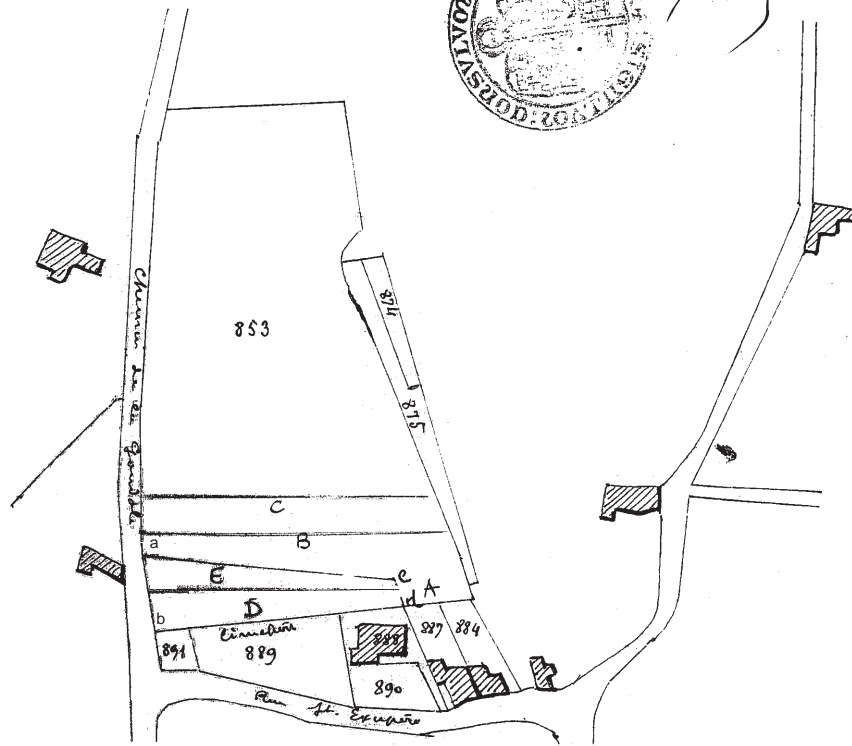
Mais, déjà en 1975, ce cimetière de 13 115 mètres carrés « situé au cœur d'une zone urbanisée ne peut faire l'objet d'aucune extension » pourtant indispensable et



L'ancienne morgue

Commune de Blagnac (76^e Garonne)
 Avant-projet d'agrandissement du Cimetière (1930)

Extrait du plan cadastral (1809)
 Blagnac le 25 août 1930
 Dressé par le géomètre
 La fin
 M. Lechaire,



a - b : 27,50 m a - c : 108,50 m

b - d : 111,25 m c - d : 15 m

888-890 : chapelle St-Exupère et dépendances

890 889 : ancien cimetière (21 ares)

Parcelle D : 1^{er} agrandissement

Parcelle E : 2^e agrandissement en 1907

Parcelles à acheter : A : 4,44 ares - B : 14,23 ares - C : 14,86 ares

urgente « compte tenu de la saturation de cet équipement et la croissance démographique ».

L'idée du cimetière-parc voit le jour et se concrétise après une procédure d'expropriation pour utilité publique, quatre années plus tard.

Dans les cimetières d'aujourd'hui, la mort, sortie de l'anonymat, s'affiche en lettres d'or sur les tombeaux dont les ornements rappellent la personnalité des défunts et étalent au grand jour l'affectivité des vivants.

Comme le désirait l'Eglise de l'Ancien Régime le respect et le recueillement habitent ces lieux en quelque sorte « sacralisés ».

Suzanne Béret
 (octobre 2003)



Entrée du cimetière vers 1960 (coll: J.-L. Rocolle)

Sources et Bibliographie

Archives municipales de Blagnac

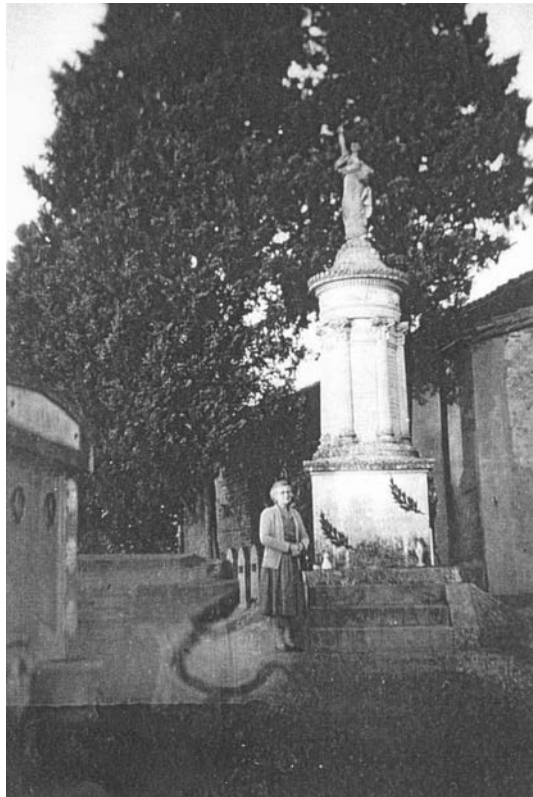
- Registres paroissiaux
- Etat civil
- Série D : 1D6 – 1D7 – 1D8 – 1D27 à 1D33
- Série G : 1G3
- Série H : 4H35
- Série M : 2M8 – 2M9 – 2M11 – 2M12 – 3M1 – 3M11
- Série N : 4N1 – 4N2

Bulletin des lois : 1804 – 1808 – 1843

BONZOM (Daniel) , GARDEL (Jean), PONS (Eric) – « Rapport de fouilles : 1979 et 1995 »

LAFFONT (Jean-Luc sous la direction de) « Visages de la mort dans l'histoire du midi toulousain IV^e – XIX^e siècles ». Ed. Pyrègraph, Aspet 1999.

LAVIGNE (Bertrand) "Histoire de Blagnac".
Ed. Lafitte, Marseille 1978.



*Le monument aux morts dans le cimetière.
(coll. J-L. Rocolle)*

LA POPULATION BLAGNACAISE

<i>Années</i>	<i>Habitants</i>
1321 :	750 environ
1737 :	936
1788 :	1 197
1831 :	1 476
1836 :	1 538
1841 :	1 597
1846 :	1 680
1851 :	1 681
1856 :	1 652
1861 :	1 683
1866 :	1 729
1872 :	1 794
1921 :	1 791
1926 :	1 875
1931 :	2 060
1936 :	2 360
1959 :	4 529
1962 :	5 313
1968 :	8 409
1975 :	11 865
1982 :	14 757
1985 :	16 027
1987 :	16 329
1990 :	17 209
1994 :	18 091
1996 :	19 600
1999 :	20 806

AUGUSTE BLANQUI 1805-1881 : UN RÉPUBLICAIN À BLAGNAC

« Qu'est-ce que c'est que tous ceux-là ! Vous êtes mille ?
Je sais bien qu'à la fin vous me mettez à bas ;
n'importe : je me bats ! Je me bats ! Je me bats ! »

Edmond Rostand : *Cyrano de Bergerac*

L'existence d'Auguste Blanqui traverse les bouleversements du XIX^e siècle. Dès l'âge de 22 ans, il participe à toutes les révolutions de son temps et organise émeutes et complots contre la monarchie, le second empire puis la république d'Adolphe Thiers, trop bourgeoise à son goût.

Son unique ambition est obsessionnelle : la prise de pouvoir par l'action directe permanente afin d'instaurer une république populaire destinée à transformer la société. Sa doctrine fondée sur une totale confiance dans le peuple et dans le civisme d'après lui naturel des individus, est méfiante à l'égard de toute forme d'autorité. Ses idées séduisent de nombreux adeptes et font de lui l'un des chefs de l'opposition les plus célèbres de son époque.

Il ne s'agit pas ici de juger ou de prendre parti. Par contre, force est de constater l'étonnante dimension de son esprit de sacrifice et de sa pugnacité. En effet, Auguste Blanqui paye de 33 ans de prison effectués en divers séjours ses nombreuses tentatives destinées à imposer sa conception de la république idéale.

Cette course après ses rêves de jeunesse traverse Blagnac pendant deux ans. Il a donc sa place dans l'histoire de notre commune.

Les années de jeunesse

1805 : fils d'un ancien conventionnel devenu sous-préfet de Napoléon, Auguste Blanqui voit le jour à l'aube du 1^{er} empire à Puget-Theniers dans les Alpes-Maritimes. Ce n'est certainement pas dans son enfance paisible passée dans la très belle région niçoise sous le splendide climat méditerranéen qu'il faut chercher les raisons de ses révoltes futures. Bien au contraire, il conservera longtemps la nostalgie de cette période privilégiée.

1815 : la sévère défaite de Napoléon à Waterloo entraîne la chute de son régime, la restauration de la monarchie et la destitution de la plupart des notables fidèles à

l'empereur parmi lesquels le père d'Auguste. Par chance, un important héritage familial libère la famille Blanqui de cette délicate situation. Il comprend, entre autres, le château de Grandmont à Aulnay-sous-Ausneau dans l'Eure-et-Loire. Auguste passe ses dernières années d'enfance dans ce cadre cossu.

1818 : grâce à la générosité de son frère aîné Adolphe, professeur et journaliste à Paris, Auguste poursuit ses études au lycée Charlemagne et découvre ainsi la capitale. Elève surdoué dans toutes les matières, il totalise un nombre impressionnant de prix au concours des lycées et Adolphe peut écrire dans une lettre destinée à leurs parents : « cet enfant étonnera le monde ».

L'éveil de sa conscience politique est aussi précoce que l'affirmation de son intelligence. Admirateur des philosophes du 18^e siècle, il est fortement influencé par la lecture des œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau. Son mépris est total pour la famille royale et la noblesse dont le retour au pouvoir a été imposé à la France par la force des monarchies européennes. Sa sympathie va aux contestataires qui, très tôt, s'opposent à ce régime. Il est particulièrement bouleversé en apprenant la mort de Lallemand, jeune étudiant tué par la garde royale lors d'une manifestation. Sa colère l'emporte sur l'émotion le jour où quatre jeunes sergents de La Rochelle sont guillotins pour cause de complot contre la monarchie.



*Auguste Blanqui peu après 1833 par Emilie Blanqui
Musée Carnavalet - Paris*

Ses brillantes études s'achèvent deux ans plus tard. A peine libéré des contraintes de la vie de pensionnaire, il devient membre de la Charbonnerie, groupe de conspirateurs armés le plus puissant de l'époque dont le seul but est le renversement de la monarchie au péril de leur vie. Cette société secrète que découvre Auguste n'est plus à son apogée. Elle disparaîtra peu après. Elle a tout de même déstabilisé et angoissé le pouvoir en place pendant plusieurs années alors que 8000 membres à peine, dispersés dans tout le pays, la composent. Blanqui s'en souviendra.

Conspirer ne nourrit pas et trouver un travail devient une urgence. Grâce au grand frère Adolphe, toujours présent dans les moments difficiles, Auguste collabore au « courrier français » journal d'opposition et enseigne les lettres et l'histoire dans une pension de jeunes filles. Il donne même des cours particuliers à l'une d'entre elles nommée Amélie Serre, âgée de 11 ans, fille d'Antoine Serre, architecte des monuments royaux. Elle deviendra, plus tard, son épouse.

Une place de précepteur du fils d'un général demeurant au château de Blagnac, proche de Toulouse, lui est proposée. Il l'accepte avec enthousiasme. Il a 19 ans.

Auguste Blanqui à Blagnac

Blagnac 1824 : le château appartient à Dominique Compans, prestigieux général couvert d'honneurs, de titres, mais aussi de blessures. Certaines proviennent des champs de bataille de la 1^{re} république et du 1^{er} empire. D'autres, beaucoup plus difficiles à cicatriser, sont d'ordre affectif. La disparition en 1816 de sa très jeune femme décédée en lui donnant une fille est la plus douloureuse. Retiré à Blagnac depuis ce drame, Compans, se consacre à l'élevage et au négoce d'un très important haras de chevaux de race dans l'immense parc qui, à l'époque, entoure sa demeure. Sa préoccupation prioritaire reste cependant l'éducation de ses deux enfants.

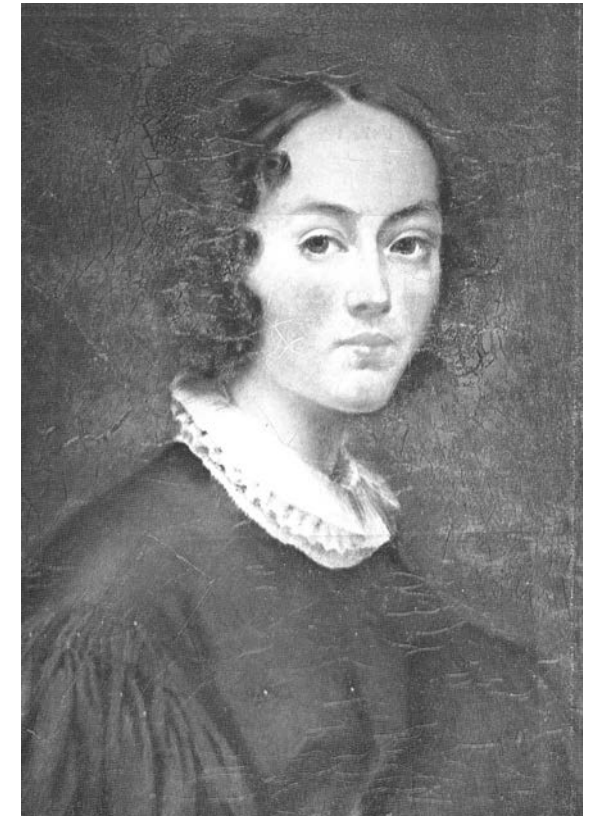
Son fils Napoléon-Dominique né prématuré en 1812 est de santé fragile. La brutale privation de tendresse maternelle dès l'âge de 4 ans est probablement l'une des causes de la difficulté d'adaptation dont il fera preuve toute sa vie. D'un naturel faible et insouciant, il consacrera l'essentiel de sa courte existence aux plaisirs des fêtes, de l'art et surtout du jeu qui le ruinera. Une lettre du Général à sa fille datée de 1831 nous décrit sa déception : « ... Pendant longtemps j'avais pensé, ma chère Adolphine, à profiter de mes loisirs pour consigner dans une notice les principaux faits de ma carrière militaire... Tu l'aurais sans doute lue avec quelque intérêt, je me

plais à le croire, mais ton frère qui, avec une autre nature aurait pu y trouver quelque sujet d'émulation, l'aurait-il jamais lue ? Je ne le pense pas. Cette pénible pensée a suffi pour me faire renoncer ».

Napoléon-Dominique a douze ans lorsque Auguste Blanqui lui donne ses premières leçons. Nous devons les rares renseignements sur les études de l'enfant à la biographie du général publiée par son petit fils d'après les témoignages familiaux. On y lit cette réflexion à posteriori amusante : « ...Le général fit le choix d'un jeune professeur de 19 ans qu'on lui avait recommandé comme une personnalité des plus distinguées et du plus grand avenir ». On croit rêver. Plus loin : « ...Cet étrange précepteur ne resta que deux ans chez le général et ne paraît pas avoir eu aucune mauvaise influence sur l'esprit du jeune élève ».

Auguste partage la vie de la famille Compans. Frêle, méditatif et taciturne, il désespère le valeureux militaire par son austérité quasi spartiate. Il ne boit que de l'eau ou du lait et se nourrit exclusivement de fruits et de légumes. La lecture est sa distraction favorite et ses promenades dépassent rarement les limites du parc du château où, le dimanche, la jeunesse du village danse, chante et s'amuse grâce à l'hospitalité du maître des lieux.

Le général, au contraire, est amateur de bonne chère, de vins de qualité et de plaisanteries gaillardes. Tout semble les opposer. Pourtant, un respect mutuel domine leurs relations. Passionné d'histoires, Auguste écoute avec un vif intérêt le récit des



*Emilie Blanqui peu après 1833 par elle-même
Musée Carnavalet - Paris*

aventures de Compans à travers l'Europe lorsque, de 1792 à 1814, la France des idées nouvelles luttait contre les vieilles monarchies coalisées. De son côté, le vétéran cultivé est fasciné par la maturité du jeune homme dont l'intelligence et la hauteur de vue surprennent lorsqu'il s'exprime sur les sujets les plus divers. Pendant 20 ans, il suivra, de loin, son étonnant parcours.

Le séjour blagnacais d'Auguste Blanqui peut être considéré comme une parenthèse paisible dans sa tumultueuse existence ; une sorte de calme plat avant la tempête.

1826 : la diligence qui le ramène vers la capitale prend son essor. Il a rendez-vous avec l'histoire.

Le temps des affrontements

À partir de 1827, la biographie d'Auguste se résume en une longue succession de complots, de coups de force contre les pouvoirs en place et de très lourdes condamnations. Il les effectue dans diverses prisons parisiennes mais aussi au Mont Saint-Michel, à Belle Ile en Mer, en Corse, en Algérie, à Figeac, à Cahors, à Versailles.

Révolution de 1830 par Raffet



Citons les principaux événements de cette action politique musclée.

1827 : blessé par le coup de sabre d'un gendarme à cheval, il est aussi atteint d'une balle dans le cou lors de manifestations d'étudiants.

1830 : nous le retrouvons fusil en main sur une barricade lors de la révolution de 1830. Le roi Charles X est exilé mais Louis-Philippe d'Orléans le remplace sur le trône de France. La révolution est confisquée.

1839 : à la tête de 500 disciples armés, il dirige une violente insurrection en espérant soulever le peuple de Paris. Son échec se solde par un triste bilan : 50 morts, 190 blessés et 200 arrestations. Condamné à mort mais gracié par le roi, il écope d'une peine de prison à perpétuité. Libéré en 1844 pour cause de santé délabrée, il végète dans divers hospices sous haute surveillance militaire.

Il se trouve à Blois quand le succès de la révolution de 1848 entraîne le retour de la république. Revenu dans la capitale, il reprend la tête de ses amis politiques et récidive.

15 mai 1848 : lors d'une manifestation, il tente un coup de force contre l'assemblée nationale. Arrêté, il est condamné à 10 ans de prison.

1870 : la défaite militaire de la France contre l'Allemagne entraîne l'effondrement du second empire et l'exil de Napoléon III au pouvoir depuis son coup d'état de 1851. La république d'Adolphe Thiers est instaurée mais Blanqui la juge peu favorable au peuple. Le 31 octobre, il tente une nouvelle insurrection. Emprisonné, il ne participe donc pas aux combats de la commune de Paris dont il est pourtant le chef incontesté. Condamné à la réclusion perpétuelle, il est amnistié en 1879 à l'âge de 74 ans.

Auguste Blanqui consacre les dernières années de sa vie à la rédaction d'un ouvrage intitulé « la critique sociale » dans lequel il expose sa doctrine politique.

Blanqui intime

La fidélité est la particularité dominante d'Auguste Blanqui. Fidélité à une conception de la société idéale mais aussi fidélité à une femme, Amélie Serre, rencontrée alors qu'âgé de 19 ans, il lui enseignait la littérature. Dès son retour de Blagnac en 1826, il reprend ses visites régulières chez les Serre et le jeune et brillant professeur devient l'ami de la famille. L'affection entre le maître et l'élève grandit au

cours des années et, tout naturellement, Auguste et Amélie se marient en 1833. Leur fils prénommé Estève voit le jour 13 mois plus tard et le jeune couple s'installe dans un appartement du quartier latin.

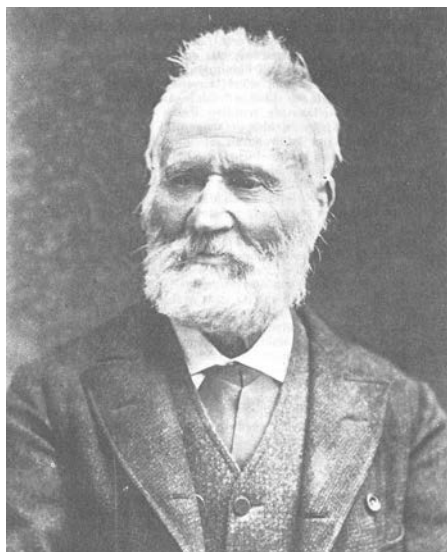
La douceur de la vie familiale transforme Auguste. Lui jadis si austère et introverti s'humanise et découvre calme et sérénité. Son visage si sérieux devient plus souriant. Amélie n'ignore rien de l'engagement et des actions politiques de son mari. Par sentiment plus que par conviction, elle le soutiendra toujours avec une efficacité admirable. Ni les pressions de sa famille ni la réprobation de son entourage ne l'atteignent. Lorsqu'en 1839 Auguste est condamné à mort, elle demande un entretien au roi Louis-Philippe et obtient sa grâce. Sa peine est commuée en détention à perpétuité. Bouleversée par la perspective d'une séparation définitive, Amélie s'éteint deux ans plus tard de maladie et de chagrin âgée de 27 ans.

Un nommé Jacquemart est nommé tuteur du petit Estève mais c'est grâce aux grands-parent Serre que le gamin traversera l'existence dans une certaine aisance. Ils l'élèveront avec affection. La maison et les rentes dont il bénéficiera plus tard ne peuvent provenir que de leur générosité.

En 1859, Auguste Blanqui affaibli et vivant dans une misère qu'il dissimule rend visite à son fils âgé de 24 ans. Le jeune homme offre l'hospitalité de sa maison et propose de subvenir aux besoins de son père à la seule condition qu'il accepte de mener une vie paisible en renonçant à l'agitation politique.

C'est trop demander à Auguste Blanqui. Les deux hommes se séparent. Ils ne se reverront jamais.

Le souci des contingences matérielles est rarement la priorité des poètes et des militants révolutionnaires. Auguste Blanqui ne fait pas exception. Sans la dot d'Amélie et sans la générosité de ses beaux-parents, de son frère Adolphe, de sa mère, de ses sœurs et de certains amis, il n'aurait jamais pu assumer son choix de vie.



Auguste Blanqui au crépuscule de sa vie.

« C'est de la dot d'Amélie que les Blanqui ont pu vivre car, après le mariage, on ne voit pas Blanqui exercer une profession quelconque » écrit Alain Decaux dans sa magistrale biographie consacrée à Auguste.

Auguste Blanqui a sacrifié sa vie affective et ses responsabilités de chef de famille à sa passion révolutionnaire. Aucun témoignage ne confirme chez lui le moindre sentiment de culpabilité. Mettons cela sur le compte de la part d'ombre commune à chaque individu.

Quatre décennies séparent les deux portraits d'Auguste qui illustrent notre récit. Comment ne pas penser en les regardant à cette réflexion de Victor Hugo extraite de « La légende des siècles » :

« Et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens.
Mais, dans l'œil du vieillard, on voit de la lumière ».

Jacques Sicart

Nota Bene:

Auguste Blanqui a bien passé deux ans à Blagnac. Toutes les sources le confirment. Citons entre autres :

- la biographie du Général Compans écrite par son petit fils d'après les témoignages familiaux, notamment celui de l'oncle de l'auteur présent au château en 1824 et 1825.
- Les souvenirs autographes du neveu de Compans. Dossiers Compans – A.M.T. 5S622 et 3S114.
- « Blanqui l'insurgé » : magistrale biographie écrite par Alain Decaux et publiée chez Perrin en 1976.

L'historien a eu accès pour la première fois aux archives familiales de son personnage. En 1824 et 1825, Blanqui expédiait bien les lettres à sa famille depuis Blagnac.

Lorsque Bertrand Lavigne, dans son « Histoire de Blagnac » écrit que Blanqui a séjourné 2 mois dans notre commune, il s'agit d'une erreur.



Etudiant et ouvrier lors d'une manifestation au temps du roi Louis-Philippe par Job

L'ÉCOLE JEAN JAURÈS

Personne ne la connaît à Blagnac et pourtant, depuis la rentrée 1925 jusqu'au printemps 1972, des générations d'écoliers l'ont fréquentée.

Il s'agit de l'école de garçons du centre ou mairie-école. Construite de 1867 à 1870, son histoire se confond avec celle de l'Hôtel de Ville racontée dans les numéros 12 et 19 de la revue « Blagnac, Questions d'Histoire ».

Le 5 septembre 1925, le maire, Adrien Ginestet, approuvé par les conseillers municipaux, la baptise «Jean Jaurès ».

Voici le texte de cette délibération :

« M. le Maire de Blagnac rappelle au Conseil, les services rendus à la patrie par le citoyen Jean Jaurès et le rôle qu'il a joué au Parlement, il indique la grande part, que certainement, il eût prise dans la défense du sol national et les efforts qu'il eût faits pour hâter l'avènement de la Victoire et de la paix, si une main criminelle n'était venue trop tôt le ravir à notre respectueuse affection.

Son verbe magnifique, ses vues larges et généreuses, sa connaissance approfondie de tous les problèmes qui intéressent le sort de la classe ouvrière aussi bien que la grandeur de la patrie, le rayonnement universel qu'il a donné aux lettres et à l'éloquence françaises ; le martyr enfin qu'il a enduré à la veille des tragiques événements de 1914, font que la mémoire de Jean Jaurès sera perpétuée dans l'histoire et demeurera pour les générations futures un enseignement et un exemple.

Désireux en même temps d'apporter à la mémoire du grand homme, un modeste tribut d'affectueuse reconnaissance et d'offrir à la jeunesse de Blagnac, un symbole précis de sa vie et de ses œuvres, Monsieur le Maire propose d'attacher le nom du tribun à l'école publique de garçons de Blagnac qui s'appellera désormais Ecole Jean Jaurès ».

Cette initiative vaut à Adrien Ginestet les chaleureuses félicitations des partis attachés à la démocratie et à la République.

Cette école de deux classes passe rapidement à quatre. Des aménagements ont lieu dans les années 50 en ajoutant une classe sous le préau et un peu plus tard un étage avec trois classes.



La mairie-école (Jean Jaurès) avant sa démolition (photo Julio Kermel)

En mars 1972, Jean Gardel, alors directeur, s'aperçoit que les poutres soutenant le toit sont pourries. Il alerte aussitôt les autorités municipales. En un temps record, « par mesure de sécurité », des préfabriqués sont installés dans le jardin du presbytère et accueillent les garçons après les vacances de Pâques.

La bâtisse reste vide et le 23 mars 1976, elle s'effondre sous « les coups terribles et répétés d'une monstrueuse pelle mécanique », selon les termes de Julio Kermel.

L'Hôtel de Ville, à l'étroit dans les locaux près de la rue Prosper Ferradou, en profite pour s'agrandir.

La construction de la nouvelle école commence. Le 15 novembre 1978, les conseillers municipaux l'appellent « Jean Moulin ».

Jean Jaurès, Jean Moulin, deux personnages remarquables au destin tragique.

A Blagnac, l'un, Jean Moulin se rappelle à la mémoire de tous avec l'école et deux voies ; l'autre, Jean Jaurès, semble oublié : ni édifice ni rue à son nom.

Nous avons trouvé une autre décision jamais appliquée du moins en partie. Au cours de la séance du 4 décembre 1964, M. Gabarre, conseiller municipal, propose que l'école du « Plateau » s'appelle « Clément Ader ». Cette suggestion fait l'unanimité.

Mais, près de 40 ans plus tard, l'école du « Plateau » ou de « l'Aérogare » n'a pas changé d'appellation.

Pourtant, « Clément Ader » n'a pas subi le sort de « Jean Jaurès » : l'école maternelle du Ritouret porte son nom.

Même attachée à l'aviation, la ville de Blagnac peut réparer cette « injustice » si les édiles actuels associent le nom du grand homme à une école ou à tout autre lieu de leur choix...

Suzanne Béret

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
1D28 – 1D32
- « La Dépêche du Midi » du vendredi 9 avril 1976.

Je remercie Jean Gardel pour les renseignements qu'il m'a donnés.

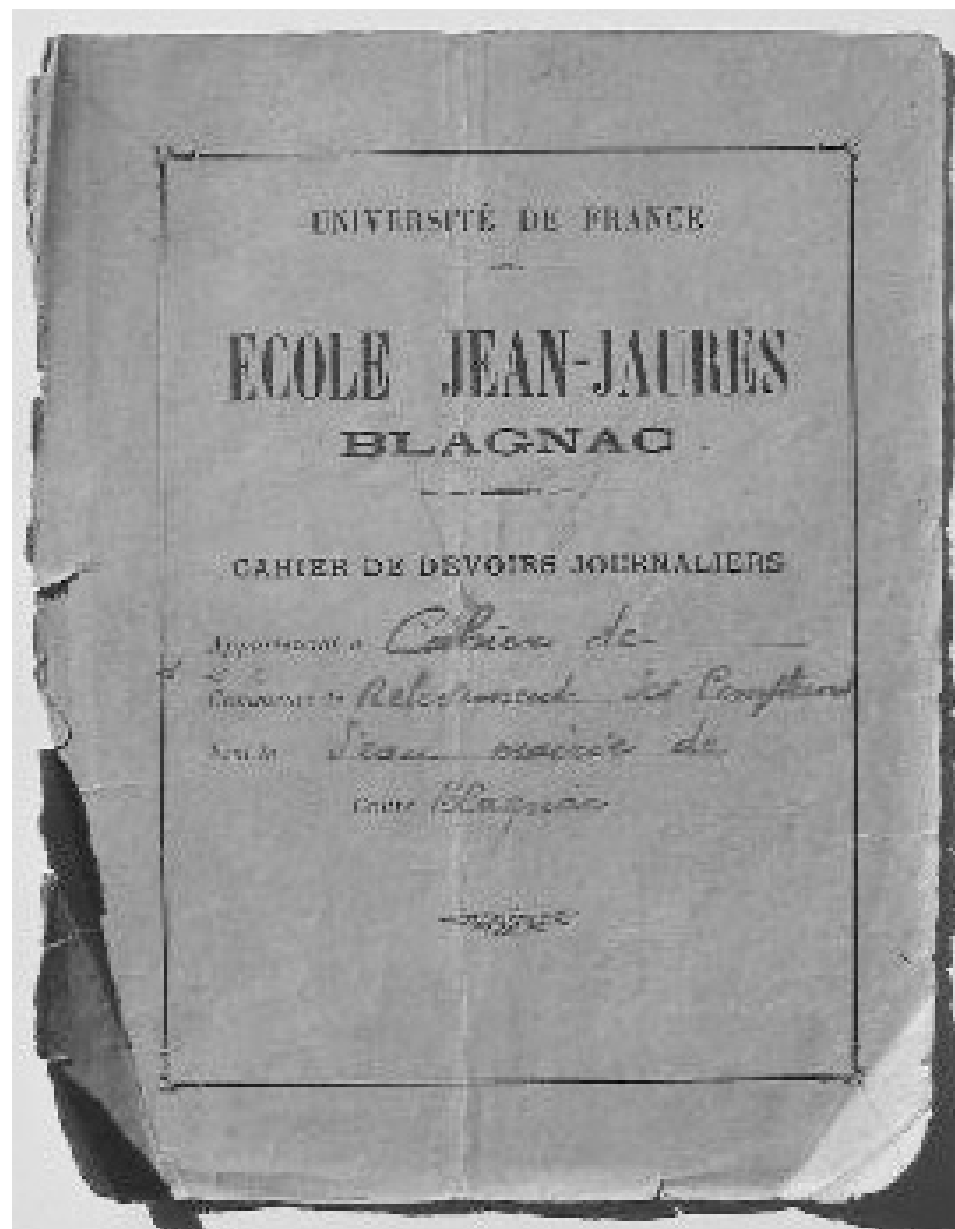
A propos de cette école.

La photo de la page 9 du "Guide 2003/04 - Blagnac pratique" représente bien cette mairie-école (Jean Jaurès) et non l'école des filles de la place Jeanne Hérisson.

Nous avons écrit le texte de "l'Histoire résumée de Blagnac" mais nous n'avons pas choisi les illustrations et leur légende.

Le Comité de Rédaction.

*Couverture d'un cahier trouvé parmi
les documents municipaux. des années 1930 (A.M. de Blagnac 10 64)*



LES EGLISES DE BLAGNAC-CONSTELLATION

*La 20^e édition des Journées du Patrimoine des 20 et 21 septembre dernier a été placée sous le thème du "patrimoine spirituel".
Voilà l'occasion de présenter les édifices religieux de Blagnac-Constellation*

A AUSSONNE :

L'église Notre-Dame du Rosaire

Il est fait mention d'une église dès le XIII^e siècle. C'était sans doute un prieuré dépendant du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse.

L'église actuelle remplace ce premier édifice par une ordonnance des commissaires du roi datée du 17 septembre 1519.

Elle a été construite en grande partie sous Séverin de Voisins, Seigneur d'Aussonne appartenant à l'Ordre de Malte. La nef demeure sans voûte jusqu'en 1863.



Le clocher, situé à l'ouest, est une tour hexagonale de style gothique toulousain. Les douze fenêtres ogivales représentent peut-être les douze Apôtres. Le portail, formé de trois ogives, contient trois têtes sculptées pour clé de voûte. La tête supérieure représente Jésus-Christ surmonté de l'alpha et de l'oméga, la tête du milieu, un personnage mitré et la tête inférieure, un chevalier de Malte. Elles ont toutes trois été restaurées.

Intérieurement, les clés de voûte de l'église figurent croix et agneau pascal. Dans les chapelles on peut voir

des culs de lampe historiés. Le Christ en croix, ensemble en bois sculpté de couleurs sombres et grises, est de style espagnol du XIV^e siècle. Le visage émacié du Christ exprime la douleur. L'église abrite également un groupe avec la Vierge portant le Christ sur ses genoux, ainsi qu'une statue d'une Vierge à l'Enfant-Jésus en bois polychrome et doré. Cette Vierge donne le rosaire à Saint-Dominique et à Sainte-Catherine de Sienne.

Ces sculptures ont été classées « monuments historiques » en 1975 tandis que l'église l'est depuis 1926.

A BEAUZELLE :

L'église Saint-Julien

D'après la date de baptême de sa cloche, cette église aurait été construite au XVI^e siècle. Elle dépendait de l'ancien château féodal situé à l'extrémité nord du village.

Une bulle du Pape Innocent XI du 17 juillet 1687 « permet l'établissement d'une confrérie sous l'invocation de Saint-Julien et d'en célébrer la fête le 28 août de chaque année ». (A.D.31 E 1012). L'entrée primitive de cette église Saint-Julien était peut-être sous le clocher-mur. Le prêtre qui habitait le village, officiait dès le XVI^e siècle également à Seilh.



Intérieurement, il faut noter dans le chœur plusieurs peintures murales du XIX^e siècle, restaurées en 1999 et ayant pour thème la vie de Jésus-Christ et sur les murs de la nef des tableaux de même inspiration. Une statue en plâtre polychrome et doré représente Saint-Julien l'Hospitalier, patron de Beauzelle.

L'histoire de ce personnage est connue par « La Légende dorée », recueil de vies de saints composé par Jacques de Voragine aux alentours de 1260 et par un conte de Gustave Flaubert écrit en 1877.

Un cerf aurait prédit à Julien, jeune notable très cruel envers les animaux, qu'il tuerait ses père et mère. Dans la crainte d'une tel malheur, il s'enfuit de chez lui mais, malgré tout, il tue ses parents par erreur. En expiation, il devient ermite près d'un fleuve. Il aide les voyageurs à le traverser et se montre secourable pour tous les pauvres. Un jour, il nourrit du mieux possible et réchauffe de tout son corps un lépreux qui était en fait Jésus-Christ ou son envoyé.

Grâce à toutes ses bonnes actions, Julien obtient le pardon de Dieu qui lui accorde le repos éternel au paradis.

A SEILH :

L'église Sainte-Blandine

Un acte notarié du 1^{er} juillet 1506 concernant l'achat d'une cloche par "Jean Brun, recteur de Beauzelle et de Seilh " au célèbre maître-fondeur toulousain, Jean Drivot, atteste de l'existence d'une église à cette époque (A.D. 31 8° 659 p 30).

Un autre document du 20 février 1543 (même cote p. 159) donne son nom "...Jacques Durand, recteur de Beauzelle et de Seilh, afferme à noble Jean Boysson, seigneur de Beuteville, tous les fruits décimaux de Saint Pierre de Seilh annexe de Saint Julien de Beauzelle..."



Cette église placée sous le vocable de Saint Pierre et attachée à Beauzelle, s'élevait dans le cimetière.

L'église "Sainte Blandine" actuelle date de 1863. D'après la monographie écrite par l'instituteur en 1886 (A.D. 31 4Mi 24), elle a été édifiée " grâce à la bonne volonté des habitants qui ont fourni par souscription une partie des fonds nécessaires, mais aussi grâce au zèle et au dévouement déployés par l'abbé Sabathé, curé de Seilh et par M.Cancé, maire de Seilh à cette époque (...) la commune leur doit son église ainsi qu'à M. Du Bourg, principal souscripteur."

Il qualifie ce "monument d'architecture gothique d'assez coquet, mais pauvre comme peintures "

Aujourd'hui encore, cette église simple, mais majestueusement édifiée sur la vaste place de la commune, ne renferme que peu d'ornements.

A BLAGNAC :

L'église Saint-Pierre

Elle aurait été construite au XI^e siècle sur l'emplacement d'un temple gallo-romain dédié au dieu Jupiter avec, à l'est, un clocher-mur.

Elle a subi au cours des siècles des outrages toujours effacés par des restaurations : remplacement du clocher-mur par un clocher-porche de style toulousain au XIV^e siècle, mutilation de sa flèche en 1834 pour le télégraphe Chappe, dégâts causés à plusieurs reprises par la foudre et en 1944 par la chute d'un avion de chasse allemand.

Au-dessus de l'entrée principale, la statue de la Vierge Immaculée cache une pierre gravée représentant des armoiries.

Intérieurement l'église présente une large nef et plusieurs chapelles. La première à gauche, consacrée à Sainte-Magdeleine et à Saint-Blaise, abritait les fonts baptismaux, cuve en plomb ciselé du XII^e siècle vendue et exposée au musée de Cluny à Paris.

Actuellement, la cuve baptismale en marbre rose des Pyrénées, se trouve dans la seconde où l'on peut voir la Vierge à l'Enfant Jésus soutenant le monde, statue en bois doré du XVIII^e siècle. Dans le chœur, l'autel en très beau marbre de style Louis XV s'orne en son centre de la tiare et des clefs de Saint-Pierre.

Les vitraux datant 1855 représentent des saintes et des saints.

La chapelle Saint-Jacques, s'ouvrant sur le chœur, a été édifiée au XIV^e siècle par



Géraud de Voisins, seigneur de Blagnac, pour servir de sépulture à sa famille dont l'écusson est gravé sur les culots des arêtes de la voûte.

Après la chapelle du Sacré-Chœur, un grand tableau similaire à celui que l'on trouve à Saint-Sernin représente Saint-Exupère, patron et protecteur de la ville, toujours vénéré par les Blagnacais.

Les grandes orgues primitives construites par le facteur Poirier ont été détruites lors de l'effondrement de la tribune en 1944 et remplacées en 1952 par un nouvel instrument offert par la famille Marsan.

Les peintures des voûtes datent de 1841 et rappellent celles de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Elles sont l'œuvre de Denis et de Vanderersch et sont consacrées à l'Ancien Testament ou règne de

Dieu (1^{re} travée), au Nouveau Testament ou règne du Christ (2^e travée), à Dieu et à l'Esprit Saint (sanctuaire) avec les 7 sacrements.

Sur les arcs doubleaux figurent les 12 fils de Jacob et les 12 Apôtres. Les visages sont ceux de Blagnacais ayant servi de modèles.

et la chapelle Saint-Gabriel

Dès l'année 1958, un projet se met en place pour un centre de culte situé à mi-chemin entre Saint Martin-du-Touch et Blagnac, entre Sainte-Marguerite (Ancely) et Blagnac. Désigné sous le vocable de « Saint Michel du Touch », il pourrait éventuellement être lieu de culte pour l'Aéroport de Blagnac (Idée émise en 1962).

Commencés en 1966 sous l'impulsion de l'Abbé Jean Dardel – curé de Blagnac et futur évêque de Clermont-Ferrand – avec l'accord et la participation financière de l'Association Diocésaine et des paroissiens blagnacais, la générosité de la famille Raymond de Perpignan, les travaux furent confiés à J et P. Genard architectes DPLG de Toulouse.

Mgr Rodhain à la demande de l'épiscopat ayant fait déposer et transporter environ 400 cloches en provenance des églises d'Algérie, celle de la Chapelle du Plateau provient de Kabylie. Toutes les inscriptions ont été meulées et la cloche polie pour lui donner un bel aspect.

Le dimanche 2 octobre 1966 y a été célébrée la première messe à 9 h 15. Le dimanche 13 novembre 1966 à 15 h 30 eurent lieu la bénédiction de la Chapelle dite du Plateau (sous le vocable de « Saint Gabriel » copatron avec Saint Michel des aviateurs) et la consécration de son autel par S.E. Mgr Guyot archevêque de Toulouse.



A CORNEBARRIEU :

l'église Saint-Clément

La première mention du village de Cornebarrieu et de son église apparaît sur un document de décembre 1128 où il est question du don d'un arpent de vigne situé auprès de l'église Saint-Clément de Cassarac aux Hospitaliers de Saint Jean.

Par la suite, pendant plusieurs siècles, jusqu'en 1800, deux églises co-existeront à Cornebarrieu. Une certaine confusion apparaît dans les noms utilisés pour désigner ces églises ; il semble que l'église actuelle ait porté le nom de Saint Jean avant de reprendre celui de saint Clément après la destruction de l'église située dans le cimetière paroissial.

On ne connaît pas son époque de construction, mais plusieurs documents en font état dès le XVII^e siècle ; elle est représentée sur un plan de la commune daté de décembre 1735 et apparaît avec un porche et trois baies s'ouvrant au sud ; le clocher-mur a le même aspect qu'aujourd'hui avec un pignon. Elle est grossièrement figurée sur un plan de 1777 avec une seule nef et un bas-côté.

En 1795, les matériaux de l'église Saint-Clément du cimetière sont vendus ; en 1800, l'église Saint-Jean a pris le nom de Saint-Clément. Elle va subir durant la première moitié du XIX^e siècle de nombreux agrandissements et modifications.

Les premiers travaux sont réalisés sous la direction de l'architecte François-Saturnin Meilhou, natif du village ; ils concerneront la réfection d'une partie de la toiture du côté du chœur et divers travaux sur le clocher. La construction de la moitié du bas-côté sud est achevée en 1838. Un legs du baron de Bellegarde, ancien maire de Toulouse, permet de financer l'extension du bas-côté nord (chapelle de la



Vierge) en 1839. Au cours de ces travaux, le porche nord est ouvert et protégé par un auvent. En 1841 a lieu la prolongation du bas-côté sud (chapelle Saint Clément) avec, en même temps, l'ouverture du porche actuel, au nord. Ces travaux se poursuivent ensuite par la construction puis l'extension de la sacristie (1844) et par la reconstruction de la tribune (1845-1846).

Enfin en 1882-1883, un agrandissement sur deux niveaux prolonge la chapelle de la Vierge par deux pièces qui servent de réserve, à l'angle nord-ouest de l'égli-

se. Ainsi s'achèvent les travaux de gros œuvre, l'église ayant alors acquis son emprise définitive. Des aménagements intérieurs ont été menés en parallèle, avec notamment la construction du maître-autel ("en marbre blanc et Sarrancolin") et des autels des chapelles de la Vierge et de Saint-Clément (1860).

Le clocher-mur renferme quatre cloches ; une cloche de 1558, dédiée à saint Clément provenant peut-être de l'église détruite et une cloche de 1617 (classées M.H.) ainsi que deux cloches de petite taille, achetées et mises en place en 1867.

Le tableau du chœur représente la Crucifixion ; il est décrit dans le procès-verbal d'une visite pastorale de 1665.

Un chapiteau gothique octogonal, en marbre blanc, représentant des moines supporte une vasque du XVII^e siècle (classés M.H.).

A MONDONVILLE :

L'église Saint-Pierre-aux-Liens

Nous avons retrouvé une gravure à la plume d'oie de 1730 environ, représentant la vieille église de notre village qui, sans doute, devait exister avant 1195, si l'on en croit certains parchemins.

Peut-être a-t-elle vu passer Saint-Dominique, qui se rendit plusieurs fois à Bouconne, ou bien le roi Charles VI, en 1389, qui se perdit dans l'immense forêt ou encore Madame de Mondonville alias Jeanne de Juliard, l'abbesse janséniste ?

L'abbé Emile Espagnat, curé de Mondonville en 1883, décrit cette ancienne église comme étant « basse, humide, à plafond, mal éclairée, mal aérée et trop petite pour une population de 530 habitants ». Sur la gravure du début du XVIII^e siècle nous la voyons avec un beau clocher mur pignon typique de notre région, comme celui de Cornebarrieu, percé de trois ouvertures pour les cloches et curieusement construit face au cimetière et non à la route, sans doute à cause de l'orientation.

Le 26 janvier 1883, cet abbé, succédant à son prédécesseur l'abbé Rey, écrit dans le registre du conseil de la fabrique de Mondonville son intention de transformer l'édifice, notamment en lui adjoignant un nouveau clocher.

Les fabriciens et marguilliers, c'est-à-dire le conseil de Fabrique, dont le curé Espagnat et le maire, M. Hippolyte Pougès, étaient membres de droit, font une quête publique dans la population pour financer ces travaux et, en quelques jours, réunissent la somme énorme pour l'époque de 28 250 francs !

Ils firent dresser les plans de la nouvelle église et de son clocher par Frédéric Delor, architecte de Toulouse et choisirent, le 12 avril 1885, M. Begué, comme entrepreneur.

Hélas, le clocher étant à demi-construit, cet entrepreneur fit faillite et cessa le travail le 14 janvier 1886.



Ayant les fonds nécessaires, le conseil de Fabrique décida de terminer les travaux par lui-même. La maçonnerie fut continuée en régie d'ouvriers et la plâtrerie consentie au sieur Loro qui avait fait, en 1877, la voûte du sanctuaire.

Une mission importante procéda, avec l'aide du curé Jourdès d'Aussonne, à la solennelle installation d'un chemin de croix dans l'église, c'est-à-dire de la série de très beaux tableaux que l'on peut encore admirer aujourd'hui.

Le baptême et la mise en place des deux cloches, événements toujours extraordinaires, attirèrent une grande affluence.

Le 16 octobre 1886, l'église et son clocher étaient terminés. C'était la grande joie, la très grande fête. Sous le pontificat de Léon XIII, le cardinal Julien Florian-Félix Despres, consacra, devant une foule considérable, l'église paroissiale de Mondonville, nouvellement restaurée, avec un clocher mur.

L'abbé Olnagier, successeur du curé Espagnat, entreprit de la décorer et eut d'innombrables dons.

Citons parmi les plus importants : la famille Pougès qui offrit le vitrail « Saint-Pierre-aux-Liens », patron de la paroisse ; M. Joseph Du Bourg, celui de Saint-Joseph ; M. Slaja, celui de la Sainte-Vierge ; M. Massip, celui de Sainte-Germaine et le curé Olnagier, celui de Saint-Roch. Il ne faut pas oublier Mme Beaumont car sans son extraordinaire générosité, notre église actuelle n'existerait sûrement pas.

Ont collaboré à cet article :

- Père Philippe Chapoton (Blagnac)
- Robert Esparbes (Mondonville)
- Alain Toppan (Cornebarrieu)
- ADEA (Aussonne)
- et Suzanne Béret, Jean-Louis Rocolle et Georges Vernejoul (Beauzelle et Seilh)

Crédit photographique

Toutes les photos ont été réalisées par Rémy Charrue sauf celle de la Chapelle St-Gabriel appartenant à J.-L. Rocolle.

Faute de renseignements, la présentation de certains de ces édifices religieux a été sommairement traitée.

Toute documentation supplémentaire de la part des lecteurs sera la bienvenue.

Merci

MAI 68 VU DE SUD-AVIATION À BLAGNAC.

Nous sommes entassés dans le Bureau de Préparation, agglutinés autour d'un petit poste de télé portatif. Je n'ai pas dormi de la nuit. J'étais de permanence au PC, avec des copains de la CGT et de FO. La Direction de Sud-Aviation s'est désengagée de toute responsabilité vis-à-vis des bâtiments, des matériels, ce qu'on appelle chez les ouvriers « l'outil de travail ». Elle a retiré tout le système de gardiennage. Nous avons pris la relève, pour éviter les vols, mais aussi d'hypothétiques provocations. Certains font des rondes. Dans les ateliers et les bureaux occupés, des lits de camp, des matelas pneumatiques. Quelques uns dorment, d'autres jouent aux cartes dans la leur blafarde des globes qui ponctuent les plafonds à perte de vue. L'Hôtel des Globes, comme on l'a surnommé. On ne croyait pas si bien dire !

Je n'ai pas dormi et je n'ai pas sommeil. Je ne sais plus depuis combien de temps je ne suis pas rentré chez moi. Mais j'ai vingt-sept ans, et je ne peux pas me permettre de manquer une Révolution ! Enfin, on s' imagine que c'est une Révolution. En ce moment, la télé diffuse le débat à l'Assemblée Nationale. La Gauche a déposé une motion de censure, et Edgar Pisani intervient. Pisani est un gaulliste historique. Une stature écoutée et respectée. Bel homme. Collier de barbe. Il se tient droit à la tribune, grave. Il explique pourquoi il votera la censure. Malgré la distance, le petit écran, on sent le difficile combat intérieur de cet homme. C'est beau comme une tragédie antique ! Dans le bureau, nous applaudissons, hurlons, tapons sur les tables. Nous vivons l'Histoire en direct !

La sonnerie retentit. De partout, sortant des bâtiments, telles des chenilles processionnaires, des files de grévistes convergent vers la cantine. Le personnel du Comité d'Etablissement, gréviste lui-aussi, a préparé des sandwiches. Nous nous vautrons dans l'herbe autour de la cantine. Il fait beau. Le sandwich avalé, nous nous allongeons dans l'herbe. Le ciel est bleu. On est bien. On est solidaires. Le bruit des barricades n'arrive pas jusqu'à nous, ni les affrontements verbaux de ceux qui négocient, en coulisse. Le soleil est complice. On ne pense plus à rien. On occupe. Plus de chefs. On est chez nous. C'est le printemps !

Pour la plupart d'entre nous, la situation syndicale semble une constante invariable de l'Entreprise. Une CGT à 45%, FO à 26, la CGC (cadres et maîtrise d'atelier) à 9 et la CFDT à 20. A cet état de fait s'ajoute un profond désir d'unité, qui se manifeste

plutôt à la base car, au niveau du comité d'établissement, des tiraillements se sont fait jour au début de l'année. Pourtant, le paysage syndical évolue, dans le sens d'une redistribution des « forces », d'une part, et dans le sens de la relation au patronat et des méthodes de lutte, d'autre part.

Ces changements qui ne sont pas des bouleversements passent inaperçus pour le simple observateur. Pourtant, la CGT, qui a profité de conditions particulièrement favorables à la Libération et dans la nomination d'un ministre communiste, Charles Tillon, au ministère de l'Air, voit son hégémonie battue en brèche, puisqu'on la trouve donc à 45% en mai 68 alors qu'elle était à près de 57% en 1960. La CFDT, qui vient de renoncer à la référence chrétienne dans son action, profite, surtout chez les ouvriers, de cette baisse de la CGT puisqu'elle gagne plus de 10% sur la même période. Elle attire des militants qui contestent à la fois le capitalisme, mais pas dans la tradition communiste, et le « réformisme socialisant » de Force Ouvrière. Quelques dirigeants de la CFDT militent aussi au jeune PSU de Michel Rocard. Force Ouvrière est très attachée à la tradition anti-communiste et anti-cléricale de la vieille SFIO et du radical-socialisme ; elle a été renforcée par la venue de réfugiés espagnols socialistes, issus de familles ayant fui l'Espagne franquiste. Mais, de 1960 à 1968, Force Ouvrière ne progresse que de 2%. La CGC, quant à elle, de par sa composition sociologique, se situerait plutôt dans une Droite modérée. Elle n'a pas, comme la CGT et la CFDT, un « projet de société » et se comporte plutôt comme un syndicat catégoriel.

Ce qui évolue aussi, de manière significative, c'est le découpage en catégories socio-professionnelles. L'aéronautique a été une industrie portée par une majorité d'ouvriers qualifiés ou très qualifiés. En 1967, par exemple, on observe encore une répartition atypique des compétences ouvrières, puisque on compte seulement 14 manœuvres, 330 OS (ouvrier spécialisé), 1200 P1 (professionnel), 814 P2 et 1186 P3, alors que dans la plupart des industries, il y a une forte base de manœuvres et une hiérarchie pyramidale. Mais les mutations technologiques vont très rapidement bouleverser ce schéma, avec une montée en puissance des « blouses blanches » et des « cols blancs ».

Une autre spécificité est la présence, à Blagnac, d'un gros Bureau d'Etudes. Au début des années 1950, la SNCASE (Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est) avait programmé la fermeture de ce Bureau d'Etudes. Il s'en était suivi un conflit important, et le maintien du BE. Heureuse conclusion qui a permis la construction du SE



Affiche de l'époque
(format réduit)

Nous sommes entassés dans le Bureau de Préparation, agglutinés autour d'un petit poste de télé portatif. Je n'ai pas dormi de la nuit. J'étais de permanence au PC, avec des copains de la CGT et de FO. La Direction de Sud-Aviation s'est désengagée de toute responsabilité vis-à-vis des bâtiments, des matériels, ce qu'on appelle chez les ouvriers « l'outil de travail ». Elle a retiré tout le système de gardiennage. Nous avons pris la relève, pour éviter les vols, mais aussi d'hypothétiques provocations. Certains font des rondes. Dans les ateliers et les bureaux occupés, des lits de camp, des matelas pneumatiques. Quelques uns dorment, d'autres jouent aux cartes dans la lueur blafarde des globes qui ponctuent les plafonds à perte de vue. L'Hôtel des Globes, comme on l'a surnommé. On ne croyait pas si bien dire !

Je n'ai pas dormi et je n'ai pas sommeil. Je ne sais plus depuis combien de temps je ne suis pas rentré chez moi. Mais j'ai vingt-sept ans, et je ne peux pas me permettre de manquer une Révolution ! Enfin, on s'imagine que c'est une Révolution. En ce moment, la télé diffuse le débat à l'Assemblée Nationale. La Gauche a déposé une motion de censure, et Edgar Pisani intervient. Pisani est un gaulliste historique. Une stature écoutée et respectée. Bel homme. Collier de barbe. Il se tient droit à la tribune, grave. Il explique pourquoi il votera la censure. Malgré la distance, le petit écran, on sent le difficile combat intérieur de cet homme. C'est beau comme une tragédie antique ! Dans le bureau, nous applaudissons, hurlons, tapons sur les tables. Nous vivons l'Histoire en direct !

La sonnerie retentit. De partout, sortant des bâtiments, telles des chenilles processionnaires, des files de grévistes convergent vers la cantine. Le personnel du Comité d'Etablissement, gréviste lui-aussi, a préparé des sandwiches. Nous nous vautrons dans l'herbe autour de la cantine. Il fait beau. Le sandwich avalé, nous nous allongeons dans l'herbe. Le ciel est bleu. On est bien. On est solidaires. Le bruit des barricades n'arrive pas jusqu'à nous, ni les affrontements verbaux de ceux qui négocient, en coulisse. Le soleil est complice. On ne pense plus à rien. On occupe. Plus de chefs. On est chez nous. C'est le printemps !

Pour la plupart d'entre nous, la situation syndicale semble une constante invariable de l'Entreprise. Une CGT à 45%, FO à 26, la CGC (cadres et maîtrise d'atelier) à 9 et la CFDT à 20. A cet état de fait s'ajoute un profond désir d'unité, qui se manifeste plutôt à la base car, au niveau du comité d'établissement, des tiraillements se sont fait jour au début de l'année. Pourtant, le paysage syndical évolue, dans le sens d'une redistribution des « forces », d'une part, et dans le sens de la relation au patronat et des méthodes de lutte, d'autre part.

Ces changements qui ne sont pas des bouleversements passent inaperçus pour le sim-

ple observateur. Pourtant, la CGT, qui a profité de conditions particulièrement favorables à la Libération et dans la nomination d'un ministre communiste, Charles Tillon, au ministère de l'Air, voit son hégémonie battue en brèche, puisqu'on la trouve donc à 45% en mai 68 alors qu'elle était à près de 57% en 1960. La CFDT, qui vient de renoncer à la référence chrétienne dans son action, profite, surtout chez les ouvriers, de cette baisse de la CGT puisqu'elle gagne plus de 10% sur la même période. Elle attire des militants qui contestent à la fois le capitalisme, mais pas dans la tradition communiste, et le « réformisme socialisant » de Force Ouvrière. Quelques dirigeants de la CFDT militent aussi au jeune PSU de Michel Rocard. Force Ouvrière est très attachée à la tradition anti-communiste et anti-cléricale de la vieille SFIO et du radical-socialisme ; elle a été renforcée par la venue de réfugiés espagnols socialistes, issus de familles ayant fui l'Espagne franquiste. Mais, de 1960 à 1968, Force Ouvrière ne progresse que de 2%. La CGC, quant à elle, de par sa composition sociologique, se situerait plutôt dans une Droite modérée. Elle n'a pas, comme la CGT et la CFDT, un « projet de société » et se comporte plutôt comme un syndicat catégoriel.

Ce qui évolue aussi, de manière significative, c'est le découpage en catégories socio-professionnelles. L'aéronautique a été une industrie portée par une majorité d'ouvriers qualifiés ou très qualifiés. En 1967, par exemple, on observe encore une répartition atypique des compétences ouvrières, puisque on compte seulement 14 manœuvres, 330 OS (ouvrier spécialisé), 1200 P1 (professionnel), 814 P2 et 1186 P3, alors que dans la plupart des industries, il y a une forte base de manœuvres et une hiérarchie pyramidale. Mais les mutations technologiques vont très rapidement bouleverser ce schéma, avec une montée en puissance des « blouses blanches » et des « cols blancs ».

Une autre spécificité est la présence, à Blagnac, d'un gros Bureau d'Etudes. Au début des années 1950, la SNCASE (Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Sud-Est) avait programmé la fermeture de ce Bureau d'Etudes. Il s'en était suivi un conflit important, et le maintien du BE. Heureuse conclusion qui a permis la construction du SE 210 Caravelle, premier grand succès commercial de l'aviation française. Depuis 1962, le Bureau d'Etudes, tout en assurant la définition de versions plus élaborées des Caravelles, a entrepris les études du supersonique Concorde et, en 1968, un groupe Avant-projet vient juste de « rendre sa copie » sur ce qui deviendra l'Airbus.

Quand débute ce qu'on appelle le mouvement de Mai 68, il règne une certaine inquiétude au sujet de la situation de l'entreprise. Caravelle est en fin de potentiel, le programme Concorde est en pleine incertitude ; quant à l'Airbus, son horizon semble bouché, à tel

point que le PDG de l'époque, Maurice Papon, dans une note interne, appelle à reporter les efforts sur le seul Concorde. Le programme Airbus sera poursuivi sans réel financement par de petites équipes (on disait à l'époque en « perruque », terme du milieu ouvrier qui désigne un travail exécuté dans l'entreprise à des fins personnelles).

A Toulouse, le mécontentement est certain, alimenté par la baisse des horaires de travail, donc des rémunérations, et de menaces de déplacements vers d'autres usines de la société. Le 13 mai, une grande manifestation nationale a lieu à Paris. Le 14 mai, l'usine de Sud-Aviation Nantes-Bouguenais est occupée et la direction séquestrée (les syndicats n'aiment pas ce terme). A partir du 15, La Courneuve est en grève, Suresnes, Saint-Nazaire et Marignane sont occupées ; Courbevoie va suivre.

La situation toulousaine est plus complexe. La CGT et la CFDT ne sont pas hostiles à un mouvement, mais s'interrogent sur la possibilité d'un mouvement prolongé, car l'unité syndicale n'est pas au mieux à ce moment là. Car, entre temps, en juillet 1967 très exactement, a été signé un « accord-société » par tous les syndicats. Une commission a été mise en place, mais n'y figurent pas des représentants de la CGT. La machine a du mal à se mettre en branle, et n'empêche pas un conflit en janvier 68. Quoi qu'il en soit, cet accord inaugure de nouvelles relations sociales et prélude à ce qu'on a appelé la « Nouvelle Société » voulue par le premier Ministre Jacques Chaban-Delmas à partir de 1969.

A Toulouse, donc, FO et la CGC ne se voient pas lancer un mouvement « dur ». FO est plutôt favorable à réunir la commission de l'accord-société. Bien entendu, ces réticences pèsent dans la prise de décision. Le 15, les syndicats toulousains unanimes demandent à leurs organisations parisiennes respectives de provoquer une rencontre avec le PDG de Sud-Aviation, Maurice Papon. Cette demande est acceptée par la direction générale, qui la fixe au 20, dans le cadre de l'accord-société. On peut donc dire qu'à ce moment là, contrairement aux autres usines de la société, l'ordre du jour n'est pas à l'occupation.

Les occupations d'usines faisant boule de neige en France, une réunion intersyndicale tenue à la Bourse du Travail de Toulouse adopte le principe de consulter le personnel. Décision difficile à prendre, d'autant qu'il y a en perspective la rencontre du 20 avec le PDG ! Finalement, il est décidé d'une consultation sur le principe d'une grève à durée illimitée avec occupation le lundi 20, justement. La minorité se ralliera à la majorité.

Lundi 20. J'arrive au bureau, situé à l'extrémité de l'usine de Blagnac, dans un ancien atelier sommairement transformé. Il règne une atmosphère étrange. Le chef est assis d'une fesse sur son

bureau ; les autres, debout, vont et viennent. Sonne huit heures. Le chef nous informe qu'il va y avoir une assemblée générale dans le « Hall Prototype », que nous sera posée la question d'occuper ou pas l'usine, que c'est la première issue qui l'emportera. Que nous devons tout ranger dans notre environnement de travail de façon à reprendre immédiatement lorsque le mouvement sera terminé.



Affiche de l'époque (format réduit)

Après avoir rangé, nous gagnons le « Hall Proto », un vieux et immense bâtiment dont le sol est fait de cubes de bois mis « en bout », un peu comme les tables de découpe des bouchers. C'est, dit la légende, pour que les pièces qui tombent accidentellement par terre, ne s'abîment pas. Avec le temps, il manque des pavés, le sol est irrégulier et d'une noirceur qu'on imagine. La foule afflue. Nous nous tassons de plus en plus au fur et à mesure des vagues et, bientôt, le hall est plein. Alors, les délégués prennent la parole. A cette époque, c'est encore la tradition des tribuns, et certains orateurs savent faire vibrer la foule. De toutes façons, dans cette mer humaine, qui oserait porter la contradiction ?

Puis, on vote. La décision d'occuper est prise. Nous nous dispersons pendant que se met en place l'appareil syndical qui va faire vivre l'usine pendant plusieurs semaines.

Contrairement à ce dont je me souvenais, ce vote n'a pas eu lieu dans un envol de bras unanimes et de poings levés, mais à bulletins secrets. Le oui à l'occupation est net, mais pas massif. D'après les chiffres retrouvés par P. Chaskiel, on voit qu'à Saint-Martin, spécialisée dans l'assemblage, donc à majorité ouvrière, le oui recueille 57% des voix. A Saint-Eloi (pièces primaires), également à majorité ouvrière, le oui monte à 66% tandis qu'à Blagnac, fief des « blouses blanches » réputées moins pugnaces, il atteint quand même 64,4%. Globalement, on est en retrait par rapport à Latécoère 82% et Bréguet-Aviation (Dassault), 77%. On peut expliquer ceci par le fait qu'il y a à Sud-Aviation une forte proportion de cadres, qui d'ailleurs se retirent en partie du mouvement dès le 21.

La direction générale, arguant de la sécurité et de l'outil de travail, se désengage de toute responsabilité. Elle retire le système de gardiennage et demande aux syndicats de nommer des responsables par établissement, ou point sensible.

Il est donc formé un comité de grève, qui va assurer la vie quotidienne de l'usine. Les travailleurs se rendent comme d'habitude à leurs ateliers et bureaux, mais, en plus, par

rotation, il y a occupation nocturne. A quelques incidents près, on ne peut pas dire qu'il y a eu des provocations sérieuses, ni de casse. Le but de l'occupation était aussi de mobiliser le personnel. A l'exception des cadres (mais certains cadres sont grévistes), il y a eu très peu de « défaillances ». D'ailleurs, un état du personnel est dressé chaque matin et servira, à la reprise, à rémunérer les grévistes présents dans le cadre de l'accord conclusif. Des facilités sont accordées au directeur des usines de Toulouse et à quatre cadres supérieurs d'aller et venir à leur guise, puis à un nombre limité de compagnons (ainsi appelle-t-on les ouvriers) d'effectuer des opérations de maintenance indispensables sur Concorde.

L'unité syndicale tient bon. Les cadres grévistes revendiquent d'être consultés sur la marche du Bureau d'Etudes. Même si l'autogestion chère à la CFDT n'est pas à l'ordre du jour, un certain nombre de revendications vont dans ce sens.

Le rejet du protocole de Grenelle par Renault le 27 mai n'a pas d'incidence particulière à Sud-Aviation Toulouse. Mais les syndicats sont conscients que l'on n'occupera pas indéfiniment les usines, notamment au vu d'une baisse des effectifs occupants. Avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée Nationale, il devient urgent de négocier.

Bien évidemment, chaque syndicat a son « catalogue » de revendications, quantitatives pour certains, plus qualitatives pour d'autres. Les dernières propositions de la direction générale sont, en gros : salaire plancher porté à 750F sur la base de 40 heures, soit +34%, augmentation générale de 8% s'ajoutant aux 2% prévus par l'accord-société de 1967, majoration des primes d'ancienneté, crédit pour les augmentations individuelles semestrielles porté à 1,5% de la masse salariale, accroissement de certaines primes, paiement à 50% des jours de grève, sans récupération. Est adopté le principe d'une réduction du temps de travail, et la généralisation des pré-retraites. Pour les syndicats, nouvelles libertés, attribution d'un local, crédit d'heures, affichage, diffusion de la presse, droit de réunion sur les lieux de travail.

Le 9 juin, est décidé intersyndicalement une consultation du personnel sur la reprise du travail. En fait, les syndicats sont partagés sur l'appréciation des avancées obtenues. Seule, la CGT est ouvertement favorable à la reprise du travail. Le 10 juin, en l'absence explicite de consignes du comité de grève, la reprise est votée, là encore nettement, mais pas massivement.

On peut discuter longuement sur les résultats de ce mouvement. Les augmentations salariales, notamment, ont été « récupérées » au fil du temps. Il n'en demeure pas moins que, depuis longtemps renvoyée aux calendes grecques, la diminution du temps de travail s'est trouvée concrétisée, et que des droits nouveaux pour les syndicats ont émergé, droits améliorés plus tard par les « lois Auroux ».

Ce qui a changé aussi, c'est que la stratégie de « luttes frontales » a trouvé ses limites. Pour ce qui concerne Sud-Aviation Toulouse, l'après-Mai 68 a vu le patronat essayer de marginaliser la CGT et la CFDT, notamment à la faveur de la « Nouvelle Société » évoquée plus haut. En 1972, le comité d'établissement, géré par une alliance CGT-CFDT avec parfois d'autres syndicats, a « basculé » au profit d'une entente exclusive entre FO et la CGC, rejoints plus tard par la CFTC (syndicat constitué de militants de l'ancienne CFTC n'ayant pas accepté la « laïcisation et le nouveau sigle CFDT). Mais ceci, est une autre histoire...

Lucien Gratté

BIBLIOGRAPHIE.

BAGHI, Pierre (1995) : L'histoire du mouvement ouvrier en Haute-Garonne. VO Editions/Institut CGT d'histoire sociale, Paris.

CHASKIEL, Patrick (2003) : Le décollage tardif des travailleurs du Concorde. Les grèves de mai-juin 1968, à Sud-Aviation Toulouse. Travail dans le cadre de l'Université Paul Sabatier-Toulouse III, CTPS/LERASS.

CHASKIEL, Patrick (2002) : Une entreprise dans la Nouvelle Société. L'Aérospatiale Toulousaine, 1969-1972. Travail dans le cadre de l'Université Paul Sabatier-Toulouse III, CTPS/LERASS.

GRATTE, Lucien (2003) : Les tam tam de la colère. Blagnac, Questions d'Histoire, n° 25, mai 2003.

LE MADEC, François (1988) : L'aubépine de Mai, chronique d'une usine occupée. Sud-Aviation Nantes 1968. Nantes, CDMOT.

Sur Mai 68 lui-même, nombreux sites sur internet.

QUELQUES CLÉS POUR COMPRENDRE MAI 68.

Le mouvement de « Mai 68 » est caractérisé par la présence de deux mouvements, étudiant et ouvrier, qui se déroulent en parallèle sans jamais se rejoindre, à quelques exceptions locales près. Pour ce qui concerne les étudiants, il a une forte connotation parisienne, mais la province n'y a pas échappé. Par contre, du fait de l'implantation des entreprises, notamment les grandes, il est au moins autant parisien que provincial.

8 janvier. Inauguration de la piscine à la Fac de Nanterre par F. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports. Il est pris à partie par des étudiants.

26 janvier. A Caen, violents incidents entre les grévistes de la SAVIEM et les forces de l'ordre. Bagarre à Nanterre.

24 février. Déclaration politique sociale commune PCF-FGDS (Parti Communiste Français et Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste ; ce dernier parti sera plus tard une des composantes du Parti Socialiste).

22 mars. Incidents à Nanterre. Occupation de la tour administrative. Création par des anarchistes du Mouvement du 22 mars.

28 mars. Suspension des cours à Nanterre jusqu'au 1^{er} avril.

25 avril. Le député communiste Pierre Juquin est expulsé du campus de Nanterre par les gauchistes pro-chinois.

1^{er} mai. Défilé CGT (syndicat), PC (Parti Communiste), PSU (Parti Socialiste Unifié de Michel Rocard), de la République à la Bastille, à Paris. Naissance du journal gauchiste « La Cause du Peuple ».

2 mai. Georges Pompidou, premier Ministre, entame un voyage en Iran et en Afghanistan. Incidents à Nanterre. Les cours sont suspendus.

3 mai. Meeting à la Sorbonne. Georges Marchais, premier secrétaire du PC, fustige dans l'Humanité « ... l'anarchiste allemand Cohn-Bendit... et les révolutionnaires fils de grands bourgeois... qui rapidement mettront en veilleuse leur flamme révolutionnaire pour aller diriger l'entreprise de papa et y exploiter les travailleurs... » Evacuation de la Sorbonne par la police. Manifestation au Quartier Latin, incidents, près de 600 interpellations.

4 mai. Condamnation de personnes appréhendées la veille. Appel à

la grève illimitée de l'UNEF et du SNEsup (syndicats de l'enseignement). Suspension des cours à la Sorbonne.

6 mai. Comparution de Cohn-Bendit et d'étudiants nanterrois devant la commission disciplinaire. Premières barricades. Plus de 400 arrestations.

7 mai. Manifestation de Denfert-Rochereau à l'Etoile.

10 mai. Nuit d'émeutes au Quartier Latin où 60 barricades sont dressées. Intervention de la police à deux heures du matin.

11 mai. La CGT, la CFDT et la FEN appellent à la grève générale pour le 13. Retour de Georges Pompidou d'Afghanistan.

13 mai. La Sorbonne est réouverte et aussitôt occupée. Manifestation syndicale de la gare de l'Est à Denfert-Rochereau.

14 mai. Départ de De Gaulle, président de la République, pour la Roumanie. Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée nationale par le PCF et la FGDS.

15 mai. Occupation de l'Odéon (théâtre) et de l'usine Renault à Cléon.

16 mai. Le mouvement de grève s'étend dans les entreprises.

18 mai. Retour du général De Gaulle. La paralysie économique gagne l'ensemble du pays.

22 mai. La motion de censure déposée par la Gauche est rejetée. Création du CDR (Comité de défense de la république), d'obédience gaulliste. Les syndicats se déclarent prêts à négocier.

24 mai. Nouvelle nuit des barricades. De Gaulle annonce un référendum sur la Participation pour juin. La Bourse est incendiée. A Lyon, un commissaire de police est tué par un camion lancé par des manifestants.

25 mai. Début des négociations gouvernement/syndicats, rue de Grenelle.

27 mai. Protocole d'accord dit « de Grenelle » entre les partenaires sociaux (augmentation du SMIG et des salaires, réduction des horaires, abaissement de l'âge de la retraite). Présenté aux ouvriers de Renault à Boulogne-Billancourt, il est rejeté.

28 mai. François Mitterrand annonce sa candidature en cas de vacance du pouvoir.

29 mai. De Gaulle disparaît pendant quelques heures. Il est allé à Baden-Baden rencontrer le général Massu, qui lui a assuré le soutien de l'Armée. Pierre Mendès France se déclare prêt à former un « gouvernement de gestion ».

30 mai. De Gaulle annonce la dissolution de l'Assemblée. Une manifestation au chef de l'Etat réunit un million de personnes.

31 mai. Remaniement ministériel. Manifestations de soutien au général de Gaulle en province.

Pour les historiens de Mai 68, l'Histoire s'achève là. C'est vrai qu'après quelques mouvements de valse-hésitation, les syndicats acceptent les propositions du patronat, et que les usines se remettent en marche assez vite, malgré quelques « foyers de résistance » qui persisteront jusqu'au début de juillet. Les élections législatives verront une majorité de Droite renforcée à l'Assemblée. Contre la « chienlit », expression pittoresque du général de Gaulle désignant indifféremment tout ce qui ne marche pas dans le droit chemin, la « majorité silencieuse » a gagné. Cependant, en filigrane, c'est le début pour la France d'une vaste mutation sociologique.

Les quelques événements évoqués plus haut montrent trois choses. La première, c'est que le pouvoir gaulliste n'a pris que tardivement l'importance des enjeux, puisqu'on voit Pompidou puis de Gaulle en voyage à l'Etranger alors qu'il y a « le feu à la maison ».

La deuxième, c'est que la Gauche n'est pas en mesure d'assurer un relais politique à ce mouvement de contestation populaire qui reste sans doute le plus important que la France ait connu. A part quelques bons mots de Mitterrand, qui ne dispose pas d'un appareil politique de poids, et du recours à Mendès France, issu de la Quatrième République, l'horizon est bouché pour la Gauche, en témoignent les législatives qui suivent.

La troisième, c'est que les syndicats ouvriers, dans leur ensemble, n'entendent pas remettre en cause l'ordre politique du pays. Si les occupations d'usines de 1936 sont issues de l'arrivée au pouvoir du gouvernement de Front Populaire, les occupations de 1968 n'ont pas pour objet de mettre en place un gouvernement de Gauche. Il faut bien reconnaître que le mouvement ouvrier a « pris le train en marche », dans la foulée de l'agitation estudiantine, et que les vacances de juillet/août étaient une véritable date butoir, au delà de laquelle un mouvement « dur » n'aurait pas redémarré.

LA MORT CONTROVERSÉE DE GUILLAUMET

La mort d'Henri Guillaumet, ancien compagnon de Mermoz, héros des Andes, le 27 novembre 1940, abattu en vol en Méditerranée, est resté longtemps une énigme, mais pas pour le gouvernement de Vichy, qui s'intéressa à Jean Chiappe, passager de l'avion, plus qu'à Guillaumet. Trois jours après le drame, Pierre Laval, vice-président du conseil, publiait un communiqué :

« M. Jean Chiappe, ambassadeur, haut commissaire en Syrie et au Liban, vient de trouver la mort dans des circonstances dramatiques. Il rejoignait son poste à Beyrouth, la première escale devant être Tunis. En survolant la Méditerranée l'avion a été mitraillé en plein vol par un avion de chasse anglais, mercredi à midi ».

Ceci était la vérité officielle, basée on ne sait sur quel témoignage, mais comportant la position anti-britannique assumée par Vichy.

La presse toulousaine

Le 1^{er} décembre, la Dépêche relatait le drame, acceptant le communiqué officiel : Jean Chiappe formait le gros titre en 1^{re} page, Guillaumet et son équipage figurant à la suite, en caractères 4 fois plus petits. « Des renseignements qui nous sont parvenus, il résulte que deux porte-avions britanniques avaient mis en l'air des patrouilles de chasse (...). Les autorités italiennes ont aussitôt prévenu la commission d'armistice de Tunis et ont fait procéder sur les lieux à d'actives recherches. Des avions français partis de Tunis ont de leur côté survolé les parages où le drame venait de se produire et toutes les recherches ont été vaines. Il en a été de même pour celles entreprises par le torpilleur français Buffon. Plus tard on apprenait malheureusement que les débris nombreux avaient été découverts, parmi lesquels une ceinture de sauvetage marquée Air France, et qui paraissait ne pas avoir été employée... ».

On remarquera que la source des premiers renseignements est essentiellement italienne, à l'exception d'une source britannique, et d'autre part qu'il n'est pas fait allusion à une bataille aérienne anglo-italienne, avec donc des avions de chasse italiens.

Le journal de droite « La Garonne » titrait sur la seule mort de Chiappe. Suivait un long panégyrique du politicien, et enfin un rappel des carrières de Guillaumet et Reine, également victimes, mais semble-t-il de bien moindre importance. Page 2, sur

toute la page, à gauche des articles sur Chiappe, était décrite sur autant de colonnes, avec comme sur-titre « La lutte contre le communisme », « une vaste opération de police à Toulouse et dans la région ». On relève, jetés à la vindicte populaire, entre autres militants arrêtés, le nom de Robert Causat, qui devait être déporté-résistant, survivant des camps de la mort, actuellement membre de notre association. L'histoire connaît de telles confrontations, hautement significatives.

La vérité des faits

On voit donc la vérité officielle, comportant la position anti-britannique assumée par Vichy. Longtemps après, Alain Decaux, qui s'était spécialisé dans l'éclairage des grands faits historiques, publiait la solution qu'il pensait détenir de l'affaire. C'est d'après lui que nous avons rédigé cet article.

Guillaumet, figure emblématique de l'aviation française, avait donc été chargé d'amener à Beyrouth Jean Chiappe, récemment nommé ambassadeur et haut commissaire, dans un pays sous contrat où stationnaient encore 25 000 soldats français. On a peut-être oublié que, Syrie et Liban étaient tombés dans l'escarcelle gaulliste, à la suite de l'intervention de l'Angleterre, la grande majorité des soldats, suivant

AU SUD DES COTES DE SARDAIGNE

**Mitraillé en plein vol par un
appareil de chasse anglais**

**l'avion d'Air-France
qui transportait**

M. JEAN CHIAPPE

haut commissaire en Syrie

**EST PERDU
CORPS ET BIENS**

L'équipage se composait :

*De l'as Guillaumet, pilote; de l'aviateur
Reine, chef de bord; du radio Leduf, et
des mécaniciens Franck et Montalba.*

La Dépêche du 1^{er} Décembre 1940



Henri Guillaumet

Jean Chiappe

l'exemple du Général Huntzinger, dernier haut commissaire, dans une atmosphère anti-britannique savamment entretenue, refusèrent d'intégrer la « Libre », et furent rapatriés.

Qui était Chiappe ? – Un haut fonctionnaire, réputé par « la gauche » d'être « de droite », voire « d'extrême-droite ». Entré modestement dans la carrière, en 1899, comme rédacteur au Ministère de l'Intérieur, il devint « Directeur de la Sûreté », en 1924, préfet de police en 1927, en poste jusqu'en 1934, débarqué par Daladier, qui le suspectait d'être lié à ce qu'on appelait à l'époque les « ligues factieuses ». C'était à peine quelques

jours avant la grave émeute du 6 février, qui attaqua le Palais Bourbon par le pont de la Concorde, bouclé par les gardes mobiles, et par les rues à l'arrière du bâtiment. Après la chute du gouvernement Daladier, surnommé « le fusilleur » par « la droite » et les puissantes contre-manifestations des 9 et 12 février menées par les socialistes et les communistes qui allaient s'allier pour former « le front populaire », Jean Chiappe est élu député en Corse, sa terre d'origine, mais immédiatement invalidé. En revanche, il est triomphalement élu en 1936 dans le 16^e arrondissement.

Par la suite, « la droite » ne l'oublie pas : le gouvernement Pétain, que « la gauche » accuse d'être l'émanation des anciennes « ligues factieuses » - l'Action Française avait titré à l'époque : C'est Pétain qu'il nous faut – le récupère pour le renommer à Beyrouth, pour faire pièce aux visées britanniques sur la Syrie et le Liban. Il est alors évident pour l'opinion, sollicitée par Laval, que ce sont bien les Anglais qui ont éliminé un dangereux adversaire, en abattant un avion qui avait été repéré par « l'Intelligence Service ».

En compagnie de Guillaumet, devait périr Reine, l'as des traversées de l'Atlantique Sud, dix mille heures de vol, son inséparable chef mécanicien Franquès,

et encore Leduff, radio, et Montaubin. Pourquoi Guillaumet avait-il été choisi pour piloter le quadrimoteur « Farman » ? Sans doute pour donner à Chiappe, avec cet aviateur hors pair, la sécurité nécessaire à un homme précieux, qui d'ailleurs supportait mal l'avion. Personne à notre connaissance n'a fait état de sympathie particulière de Guillaumet pour Vichy. Il devait accepter ce gouvernement comme la très grande majorité des Français. On connaît cependant la très grande amitié qui liait Guillaumet à Mermoz. Or ce dernier s'était affilié aux « Croix de Feu » du Colonel de la Roque. Quelle aurait été la position de Mermoz à la prise de pouvoir de Pétain ? On sait que Mermoz était professionnellement opposé à l'Allemagne, et du reste de la Roque, foncièrement nationaliste, avait fini par rallier De Gaulle à la Résistance d'où son arrestation.

Revenons au drame lui-même : donc, le « Farman » avait quitté Marignane par un temps idéal, arborant les signes distinctifs français. Il volait vers Tunis, alors même qu'un convoi militaire anglais avait quitté Gibraltar pour Malte, accroché avant sa destination par la marine et l'aviation italiennes. L'aviation anglaise protégeait le convoi. C'est dans ce guêpier que venait se fourrer le « Farman », qu'on aurait bien pu faire voler de nuit, ce qui n'aurait pas posé de problème à Guillaumet.

Le mitraillage par un avion anglais, et non italien, arrangeait bien le gouvernement de Vichy. L'anglophobie avait bien débuté en France, et le drame de « Mers al Kebir » allait encore le renforcer. Des informations sur la bataille au large de la Sardaigne furent donc censurées par le gouvernement, vigoureusement opposé à l'Angleterre, qui avait l'audace de continuer la lutte, ainsi qu'à De Gaulle et à sa « France Libre ». On sait aussi que Laval ne pouvait reprocher quelque chose à l'Italie fasciste, dont il s'était proclamé l'ami, dès avant la guerre.

Mais il eut « un os » dans le potage : paraissait dans la presse libanaise un communiqué italien qui reconnaissait avoir abattu un gros quadrimoteur d'origine inconnue, au large de la Sardaigne. Alain Decaux, donna cette information dont il souhaitait confirmation, demandant le témoignage d'un lecteur italien qui aurait pu lire le communiqué. Il ne pouvait donc conclure. Mais il semble bien que, depuis, les historiens ont admis après enquête que c'est bien un avion italien qui aurait abattu le « Farman ». Les circonstances de politique étrangère ont bien changé depuis le drame, et des contacts officieux ont pu amener à valider la conclusion qu'Alain Decaux avait subodorée.

H.R. Cazalé

Courrier des lecteurs : A PROPOS DE L' « ARMAGNAC »

Après lecture de l'article paru dans le numéro 25 «l'Armagnac, un espoir brisé», nous pouvons ajouter que cet appareil le S.E. 2010 ne termina pas sa carrière avec l'exploitation par la Sageta. Le 2^e prototype, qui après la destruction du premier avait assuré la fin des essais, fut mis à la disposition de la D.T.I (Direction Technique Industrie) pour servir de banc d'essai volant du turboréacteur de grande puissance SNECMA Vulcain. La construction du Vulcain étant abandonnée, le S.E. 2010 fut aménagé pour servir de banc d'essai volant au SNECMA « Atar 101 ». Les modifications furent importantes : l'adjonction à la cellule de deux nacelles situées sous le plan des ailes et qui grâce à des batis-moteurs réglables en longueur permettait le montage d'une gamme très étendue de réacteurs ; un périscope situé à l'arrière du fuselage permettait l'observation des réacteurs en vol ; à l'intérieur de la cabine pressurisée de vingt mètres de long étaient regroupés les appareils de mesure, de contrôle et d'enregistrement ainsi que les commandes nécessaires au fonctionne-

ment des réacteurs aux essais ; pour assurer l'alimentation des réacteurs, quatre des réservoirs d'essence (18 000 litres) furent transformés en réservoirs de kérosène.

Toutes ces modifications furent jugées suffisamment importantes pour rebaptiser l'appareil qui devint le S.E. 2060 Armagnac.

Ainsi équipé l'appareil pouvait voler jusqu'à 12 000 m. Au cours d'un vol d'essai, les 4 moteurs de l'Armagnac furent arrêtés celui-ci volant sur les deux réacteurs. A l'atterrissage l'on constata que quelques rivets avaient sauté sur la partie arrière du fuselage au droit des fuseaux réacteurs. Pour parer à ces ennuis, il fut recommandé de conserver les deux moteurs extérieurs en fonctionnement pendant les essais.

Et c'est ainsi que l'Armagnac devint le 1^{er} avion de transport français à réaction ayant volé.

Louis Gaston





Aujourd'hui, le cimetière et... une salle de spectacle (cliché J-L Rocolle)